

**Rapport sur les bourses
d'études accordées
par les établissements
d'enseignement de l'Ontario**

Par l'Educational Policy Institute

Publié par :

**Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement
supérieur**

**1, rue Yonge, bureau 2402
Toronto (Ontario)
M5E 1E5**

Téléphone : 416 212-3893

Télécopieur : 416 212-3899

Site Web : www.heqco.ca

Adresse électronique : info@heqco.ca

La présente publication peut être citée comme suit :

THE EDUCATIONAL POLICY INSTITUTE. *Rapport sur les bourses d'études accordées par les établissements d'enseignement de l'Ontario*, Toronto, Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur, 2008.



Un organisme du gouvernement de l'Ontario

Les opinions exprimées dans le présent rapport sont celles des auteurs. Elles ne reflètent pas nécessairement les opinions ni les politiques officielles du Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur ou d'autres organismes ayant pu apporter une contribution, financière ou autre, pour la réalisation de l'étude.

Table des matières

| | |
|---|----|
| Liste des tableaux | 3 |
| Introduction..... | 4 |
| Méthode de recherche | 5 |
| Vocabulaire employé dans le rapport | 6 |
| Points à signaler au sujet des données | 7 |
| Limites des résultats figurant dans le rapport | 8 |
| Comparaison entre les collèges et les universités du Canada | 10 |
| Bourses fondées sur le mérite des collèges canadiens comparativement à celles des universités | 10 |
| Bourses fondées sur les besoins des collèges canadiens comparativement à celles des universités .. | 11 |
| Conclusions sur la comparaison entre les collèges et les universités | 12 |
| Bourses fondées sur le mérite au premier cycle | 12 |
| Vue d'ensemble des bourses fondées sur le mérite | 13 |
| Types de bourses fondées sur le mérite | 13 |
| Sources des fonds pour les bourses fondées sur le mérite | 17 |
| Incidence sur les politiques – les utilisations et les usages abusifs qui sont faits des bourses fondées sur le mérite..... | 19 |
| La GSI dans les établissements du Canada | 23 |
| Existe-t-il en Ontario une « surenchère » des bourses fondées sur le mérite? | 26 |
| Conclusions concernant les bourses fondées sur le mérite | 27 |
| Aide financière au premier cycle | 29 |
| Vue d'ensemble de l'aide financière fondée sur les besoins | 29 |
| Politique d'aide financière fondée sur les besoins en Ontario | 30 |
| Sources d'aide financière fondée sur les besoins | 31 |
| Relation entre l'aide fondée sur les besoins offerte par les gouvernements et les établissements | 33 |
| Rôle de l'aide fondée sur les besoins dans le recrutement et le maintien des effectifs | 34 |
| Conclusions sur l'aide financière fondée sur les besoins | 35 |

| | |
|--|----|
| Aide financière et bourses aux deuxième et troisième cycles | 36 |
| Aperçu de l'aide financière pour les étudiants de deuxième et troisième cycles..... | 36 |
| Comparaison entre les fonds versés au premier cycle et aux deuxième et troisième cycles en Ontario | 37 |
| Comparaison de l'aide financière aux deuxième et troisième cycles entre l'Ontario et le reste du Canada..... | 38 |
| Conclusions sur l'aide financière aux deuxième et troisième cycles | 40 |
| Conclusions et recommandations..... | 40 |
| Bibliographie | 44 |
| Annexe A : Questionnaire de collecte de données auprès des établissements de l'Ontario | 46 |
| Annexe B : Questions d'entrevue pour les principaux informateurs des services d'aide financière | 53 |
| Annexe C : Questions d'entrevue pour les principaux informateurs des bureaux du registraire..... | 56 |
| Annexe D : Liste des établissements ayant participé à l'étude..... | 58 |

Liste des tableaux

| | |
|---|----|
| Tableau 1 : Bourses fondées sur le mérite accordées par les collèges et les universités du Canada faisant partie de l'échantillon..... | 10 |
| Tableau 2 : Bourses fondées sur les besoins accordées par les collèges et les universités du Canada faisant partie de l'échantillon..... | 11 |
| Tableau 3 : Bourses fondées sur le mérite en Ontario et dans le reste du Canada..... | 13 |
| Tableau 4 : Bourses de début d'études fondées sur le mérite en Ontario et dans le reste du Canada..... | 14 |
| Tableau 5 : Ventilation des bourses de début d'études fondées sur le mérite en Ontario et dans le reste du Canada..... | 16 |
| Tableau 6 : Bourses renouvelables et bourses non renouvelables en Ontario et dans le reste du Canada..... | 17 |
| Tableau 7 : Bourses en cours d'études en Ontario et dans le reste du Canada..... | 17 |
| Tableau 8 : Sources de financement des bourses fondées sur le mérite en Ontario..... | 18 |
| Tableau 9 : Pourcentage de bourses de début d'études qui sont renouvelables et valeur moyenne des bourses de début d'études par bénéficiaire..... | 26 |
| Tableau 10 : Bourse moyenne fondée sur les besoins et pourcentage des étudiants ayant reçu une bourse..... | 30 |
| Tableau 11 : Sources de financement des établissements participants de l'Ontario pour les bourses fondées sur les besoins..... | 32 |
| Tableau 12 : Minimum fixé pour l'aide financière accordée aux étudiants de deuxième et troisième cycles par les établissements de l'Ontario..... | 36 |
| Tableau 13 : Valeur moyenne des bourses fondées sur les besoins et pourcentage des étudiants de premier cycle et des étudiants de deuxième et troisième cycles ayant reçu une bourse..... | 38 |
| Tableau 14 : Valeur moyenne des bourses fondées sur les besoins par étudiant aux deuxième et troisième cycles..... | 39 |

Introduction

Il existe au Canada un très vaste système public d'aide financière aux étudiants. D'après certaines estimations, les fonds totaux distribués par les gouvernements sous forme de prêts, de bourses d'études, de subventions, de remises de dettes et de crédits d'impôt s'élèvent à plus de 6 milliards de dollars par année (Berger, Motte et Parkin, 2007). En plus de l'aide financière publique, il y a aussi de nombreuses bourses d'études qui sont accordées par les établissements d'enseignement eux-mêmes. Avant la Seconde Guerre mondiale, les établissements d'enseignement étaient les principales sources d'aide financière;¹ mais de nos jours, leur contribution est beaucoup plus modeste. Selon des estimations récentes, l'aide financière accordée par les établissements aux étudiants de premier, deuxième et troisième cycles serait de l'ordre de 600 millions de dollars par année (Association canadienne du personnel administratif universitaire, 2007), soit à peu près dix fois moins que l'aide venant des gouvernements.

Il reste que la question des bourses décernées par les établissements d'enseignement, en particulier aux étudiants de premier cycle, prend beaucoup de place dans toutes les discussions portant sur les études postsecondaires et l'accès aux études à ce niveau. Rares sont les parents qui ne rêvent pas que leur enfant décroche une bourse pour les aider à payer le coût des études. Rares également sont les présidents d'université qui n'ont pas déjà entendu leurs étudiants réclamer à cor et à cri plus de bourses fondées sur les besoins pour réduire leur niveau d'endettement ou pour compléter l'aide gouvernementale qui, pour quelque raison que soit, leur semble insuffisante pour subvenir aux besoins des étudiants.

Les bourses des établissements d'enseignement sont particulièrement importantes en Ontario, où les établissements ont tendance à dépenser bien plus que la moyenne nationale pour ce type d'assistance. Selon un sondage réalisé en 2001, 80 % de l'aide financière fondée sur les besoins et 50 % de toutes les bourses fondées sur le mérite pour des étudiants de premier cycle au Canada venant d'établissements d'enseignement avaient été accordées en Ontario (Junor et Usher, 2002). On a attribué ce résultat à plusieurs politiques provinciales (p. ex., les réserves provenant des droits de scolarité, le Fonds fiduciaire d'initiative pour les étudiantes et étudiants de l'Ontario, etc.) spécialement conçues pour transmettre aux établissements d'enseignement une plus grande part de la responsabilité en matière d'aide financière.

Le présent rapport a été établi à la demande du Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur (COQES), un organisme du gouvernement de l'Ontario créé par une loi de l'Assemblée législative de l'Ontario en 2005. Le Conseil a pour mandat d'améliorer tous les aspects relatifs à l'enseignement postsecondaire, y compris la qualité, l'accès et la responsabilisation. Il s'efforce de comprendre les problèmes qui existent dans le système postsecondaire en Ontario et de fixer des buts et objectifs pour aider la province à améliorer l'accessibilité et la qualité de l'enseignement postsecondaire. La compréhension des problèmes existants dans l'enseignement postsecondaire aidera le Conseil à faire avancer la recherche sur l'enseignement postsecondaire dans la province et à préparer tous les intéressés aux nouvelles difficultés et occasions qui se présenteront dans l'avenir.

Le but du présent document est de procurer de l'information sur les bourses des établissements d'enseignement en Ontario. À cette fin, le Conseil a posé les questions suivantes :

¹ Selon *L'Encyclopédie canadienne*, il existe au Canada des programmes d'aide financière pour les étudiants défavorisés de niveau postsecondaire depuis de nombreuses années. Jusqu'en 1939, cette aide financière était essentiellement sous forme de fonds privés provenant des universités et des collèges et elle était accordée aux étudiants en fonction des résultats scolaires. En 1939, l'adoption par le gouvernement fédéral du Programme fédéral-provincial d'aide aux étudiants (PFPAE) a donné le coup d'envoi à la création d'un programme national d'aide financière. En 1944, toutes les provinces avaient adhéré à ce programme.

- Quel est le total de l'aide financière accordée aux étudiants par des établissements de l'Ontario?
- Quelles sont les sources des fonds (p. ex., des dons, le Fonds fiduciaire d'initiative pour les étudiantes et étudiants de l'Ontario, les réserves provenant des droits de scolarité, les budgets de fonctionnement)?
- Qui sont les bénéficiaires ciblés pour ces fonds (les étudiants de premier cycle ou ceux des deuxième et troisième cycles)?
- Quels sont les critères de distribution de ces fonds (les besoins ou le mérite)?
- Comment ces fonds sont-ils utilisés dans les activités de recrutement des établissements?
- Quels sont les sujets sur lesquels pourraient porter de futures recherches, de nouvelles politiques ou des collectes de données?

Dans le cadre de son étude, l'Educational Policy Institute (EPI) a tenté de répondre à ces questions en utilisant à la fois l'analyse de données quantitatives fournies par des établissements d'enseignement secondaire et des entrevues qualitatives avec des représentants d'établissements situés un peu partout au pays (reportez-vous à la section sur la méthode de recherche, ci-dessous). Il a également tenu compte de renseignements et de conclusions tirés de documentation sur le sujet, même si la plupart des sources émanaient des États-Unis.

Le projet initial, tel qu'il avait été planifié par le Conseil, comprenait un sondage auprès des universités et collèges de l'Ontario. Cependant, grâce à l'aide d'autres organismes qui souhaitaient procéder à des travaux similaires, comme la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire (FCBEM) et le Programme canadien de prêts aux étudiants (PCPE), on a pu inclure dans la portée de notre étude un plus grand nombre d'établissements couvrant une plus grande étendue géographique ainsi que des établissements de différents types et de diverses tailles, notamment des universités et collèges. Il n'a toutefois pas été possible de recueillir des données sur tous les établissements postsecondaires au Canada ni même en Ontario, puisque des établissements ont choisi de ne pas participer.

Méthode de recherche

Avant le début du projet, nous avons réalisé une analyse de l'environnement, qui a permis de bien évaluer quelles recherches avaient déjà été effectuées au Canada à propos de l'aide financière aux étudiants et des bourses fondées sur le mérite. En examinant ces recherches, nous avons pu relever les lacunes qui existaient dans les données sur le sujet et élaborer un sondage devant permettre de recueillir à la fois des données qualitatives et quantitatives pour venir combler les lacunes de l'information sur les bourses d'études accordées par les établissements.

En nous basant sur la classification définie ci-dessous, dans les sections sur les bourses fondées sur les besoins et celles fondées sur le mérite, nous avons créé un questionnaire de collecte de données qui a été distribué aux universités et collèges de l'Ontario ainsi qu'à d'autres établissements dans le reste du Canada. Ce questionnaire a commencé à être utilisé au début de juillet 2007, et il figure dans le présent rapport à l'annexe A. Nous avons également établi un guide d'entrevue (reportez-vous aux annexes B et C), qui a servi à réaliser une série d'entrevues avec des responsables de l'aide financière aux étudiants et du bureau du registraire dans les établissements. Le but des entrevues était de se renseigner sur les tendances relatives à l'attribution de bourses d'études par les établissements, sur les objectifs poursuivis par les établissements en accordant ces fonds (en particulier en attribuant des bourses fondées sur le mérite dans le processus de recrutement) et sur les caractéristiques démographiques des étudiants recevant les bourses des établissements. Même si le Conseil avait demandé uniquement un sondage auprès des administrateurs de l'aide financière, nous avons également inclus dans le rapport des renseignements tirés d'autres recherches.

Vocabulaire employé dans le rapport

Dans le présent rapport, le terme « bourse » s'entend de tous les types de bourses accordées aux étudiants par des établissements d'enseignement, qu'il s'agisse de bourses fondées sur les besoins ou sur le mérite. Dans le domaine de l'éducation postsecondaire, lorsqu'on parle d'« aide financière », on renvoie le plus souvent à une assistance fondée sur les besoins.

Nous employons les termes « aide financière fondée sur les besoins », « aide financière » ou « assistance » indifféremment pour parler des montants accordés en fonction des besoins. Dans les autres cas, nous précisons le type de bourse.

Les établissements de l'Ontario consacrent beaucoup d'argent à divers types de bourses fondées sur le mérite, mais la durée et les critères de sélection varient. Dans le présent rapport, il est question des types suivants de bourses : les bourses de début d'études, les bourses en cours d'études, les bourses renouvelables, les bourses non renouvelables, les bourses automatiques, les bourses attribuées en régime de concurrence, les bourses aux étudiants-athlètes et les bourses fondées sur le talent.

Les *bourses de début d'études* sont remises aux étudiants sur le point de commencer leur première année d'études dans un établissement. Pour recevoir ce type de bourse, l'étudiant doit avoir obtenu des résultats supérieurs ou avoir fait preuve d'aptitudes exceptionnelles durant ses études secondaires dans des domaines comme les études proprement dites, le sport, le leadership ou les services communautaires. Le processus de sélection tend à varier d'un établissement à l'autre pour ces bourses, qui peuvent être *renouvelables* ou *non renouvelables*.

Les *bourses de début d'études renouvelables* sont des bourses pluriannuelles que les étudiants peuvent recevoir en commençant l'université. La plupart du temps, le renouvellement est conditionnel à l'atteinte des résultats scolaires exigés à la fin de chaque année d'études. Les exigences pour le renouvellement des bourses sont précisées dans la plupart des activités de recrutement et dans les documents de relations publiques. On rappelle également ces exigences aux étudiants durant les séances d'orientation et les autres rencontres de première année, de même que dans des courriels de rappel envoyés vers la période des examens en milieu et en fin de semestre. Comme nous le verrons, les bourses de ce type sont souvent employées pour faciliter le recrutement des étudiants les plus prometteurs. Généralement parlant, elles sont beaucoup plus utiles et prestigieuses que les bourses de début d'études non renouvelables.

Les *bourses de début d'études non renouvelables* sont distribuées aux étudiants pour une seule année d'études. À la plupart des établissements, les bourses non renouvelables représentent la majorité de toutes les bourses offertes. La plupart des bourses de début d'études non renouvelables vont à des étudiants qui obtiennent une moyenne inférieure à 90 % dans leurs études.

Les *bourses en cours d'études* sont offertes aux étudiants qui commencent leur deuxième, troisième, quatrième ou cinquième année d'études. Les critères pour ce type de bourses ressemblent à ceux pour les bourses de début d'études. Les étudiants qui excellent dans les études, les sports, le leadership ou les services communautaires sont admissibles aux bourses en cours d'études, qui peuvent être soit renouvelables, soit non renouvelables, mais sont le plus souvent non renouvelables.

Ce n'est pas seulement la durée qui varie d'une bourse à l'autre mais aussi les critères de sélection. Dans la plupart des cas, on se base seulement sur les résultats scolaires. Autrement dit, les bourses récompensent la réussite scolaire mesurée au moyen des notes. La plupart des bourses sont des *bourses dites automatiques* qui, comme leur nom l'indique, sont attribuées automatiquement d'après les notes (p. ex., tous les étudiants présentant une demande d'entrée à l'université qui ont une moyenne de 85 % obtiennent une bourse de 1 000 \$).

Elles diffèrent des *bourses attribuées en régime de concurrence*, accordées selon des normes concurrentielles et non pas absolues qui peuvent tenir compte de facteurs comme la difficulté des études à l'école secondaire fréquentée, les réalisations scolaires notables au niveau secondaire, les rédactions, etc. En général, les bourses automatiques sont plus nombreuses, mais les bourses attribuées en régime de concurrence sont plus prestigieuses, rapportent plus et ont de plus fortes chances d'être renouvelables. Elles sont aussi plus compliquées à administrer parce qu'elles exigent souvent l'utilisation d'un comité de sélection. Dans le cas des bourses automatiques, la sélection peut s'effectuer entièrement par ordinateur.

Il y a aussi des bourses attribuées en fonction d'autres critères, comme le rendement dans les *sports* ou des *talent spéciaux* (le plus souvent dans les arts du spectacle). La dernière catégorie comprend les bourses qui sont souvent les plus prestigieuses et les plus payantes et qui récompensent à la fois l'excellence dans les études et dans un certain type d'activité *parascolaire*.

Points à signaler au sujet des données

Comme nous l'avons déjà dit, tous les établissements participants ont reçu un questionnaire élaboré en consultation avec des administrateurs de l'aide financière aux étudiants. Nous leur avons demandé de tenir compte *uniquement* des bourses qu'ils accordaient eux-mêmes et pas de celles qui étaient décernées en passant par eux mais venaient de tiers (par exemple, la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire). Ils ont aussi reçu pour directive d'exclure toutes les bourses qu'ils décernaient ou administraient mais dont ils ne géraient pas les fonds d'origine (p. ex., les bourses du Programme Bourses Canada d'avant 1995).

Comme les dates de début et de fin d'année pour les données recueillies par les établissements d'enseignement varient, nous avons demandé à chacun de nous fournir les données sur les fonds dépensés pour la *dernière période de douze mois* pour laquelle il possédait des données, dans la mesure du possible, en précisant les dates de début et de fin de la période de douze mois couverte (p. ex., de mai 2006 à avril 2007) et en indiquant si cette période correspondait à l'année civile, à l'année scolaire ou à l'exercice. La plupart des établissements ont fourni des données en fonction de leur exercice, tandis qu'un petit nombre ont basé leurs données sur l'année civile ou scolaire. Dans le rapport, les données de tous les établissements sauf un portent sur 2006-2007, et l'établissement en question a transmis les valeurs réelles de 2004-2005 parce que c'était l'année la plus récente pour laquelle il avait des données.

Nous avons demandé aux établissements de donner les montants des dépenses pour les bourses qu'ils avaient accordées. Nous leur avons dit d'indiquer les dépenses *réelles* et non pas celles *prévues au budget*. Dans le cas où ils n'avaient pas les chiffres réels pour la dernière période de douze mois, ils devaient communiquer ceux prévus au budget.

Ils ont dû remplir des tableaux demandant le nombre de bourses attribuées par leur établissement ainsi que la valeur en argent des versements faits pour les bourses. Ces tableaux comportaient deux parties pour deux catégories de bourses, soit les bourses fondées sur le *mérite* et celles fondées sur les *besoins*. Pour répondre aux questions, les établissements devaient se baser sur nos définitions des divers termes, que nous leur avons fournies et qui figurent également dans les sections correspondantes du présent rapport. Le classement des bourses mixtes — celles fondées en partie sur les besoins et en partie sur le mérite — a varié. Il y a des établissements qui les ont classées dans les bourses fondées sur le mérite, et d'autres, dans les bourses fondées sur les besoins, en se fondant le plus souvent sur la source de financement. Pour cette raison, dans les données du présent rapport, ces bourses peuvent être représentées dans l'une ou l'autre des catégories.

Nous avons demandé aux établissements comptant plus d'un campus d'indiquer les autres campus ou établissements-satellites en faisant partie et de préciser si les données transmises comprenaient ou non ces autres campus.

Pour compléter les données fournies par les établissements et en vérifier le bien-fondé, nous avons utilisé des statistiques sur les inscriptions aux établissements tirées du site Web de l'Association des universités et collèges du Canada.²

Dans les sections sur les comparaisons régionales, on compare les établissements de l'Ontario à tous ceux du reste du Canada. Les chiffres pour le Canada excluent l'Ontario.

Limites des résultats figurant dans le rapport

Il importe de signaler que les données contenues dans le présent rapport ne représentent pas l'ensemble des établissements postsecondaires du Canada ni même de l'Ontario.

Même si notre intention était de sonder tous les collèges et toutes les universités de l'Ontario, ceux-ci n'ont pas tous accepté de participer aux volets qualitatif et quantitatif de notre étude.

En tout, 16 universités de l'Ontario (soit 84 %) ont participé au volet qualitatif de l'étude. En outre, nous avons inclus des données qualitatives sur d'autres établissements en dehors de l'Ontario (qui représentent l'opinion exprimée par environ 14 administrateurs de l'aide financière et 13 représentants de bureau du registraire), et nous signalons les cas où les réponses des établissements de l'Ontario diffèrent de celles des établissements semblables dans le reste du Canada. Nous avons également analysé d'autres études sur les bourses. Les outils employés dans le cadre des autres études étaient identiques à ceux qui ont servi à l'étude du Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur.

Pour ce qui est des données quantitatives figurant dans le présent rapport, elles sont basées sur l'information communiquée par 13 universités et 5 collèges en Ontario. Ces chiffres peuvent sembler peu élevés à première vue, mais les 13 universités participantes représentent 78 % de la population étudiante totale au premier cycle dans la province. Pour faciliter les comparaisons régionales, nous avons aussi inclus des données venant de 18 universités et 4 collèges dans le reste du Canada. Les 18 universités en question hors de l'Ontario représentent 60 % des étudiants de l'ensemble du Canada (à l'exclusion de l'Ontario). Par conséquent, l'échantillon total à la base du présent rapport correspond à plus de 70 % de la population étudiante totale au Canada.

Un tableau détaillé résumant la participation des établissements à la fois au volet qualitatif et au volet quantitatif de l'étude se trouve à l'annexe D.

Puisque les établissements de l'Ontario n'ont pas tous fourni des données, les statistiques globales sur l'aide financière aux étudiants sont incomplètes. Pour cette raison, le rapport ne contient pas de chiffres globaux mais plutôt des moyennes, des pourcentages et des valeurs par étudiant à plein temps.

En outre, comme il y a beaucoup moins de collèges que d'universités qui ont accepté de participer au sondage, l'échantillon est très petit. Voilà pourquoi le rapport débute par une brève comparaison des bourses accordées par les collèges et universités de l'ensemble du Canada, qui fait ressortir les multiples différences dans les dépenses pour les bourses fondées sur les besoins et celles fondées sur le mérite faites par ces deux types d'établissements. On peut voir que les dépenses des universités dépassent largement celles des collèges à ce chapitre. Après la première section, les chiffres ne portent que sur les universités, pour l'Ontario et l'ensemble du Canada.

² Ces chiffres viennent des profils d'établissement qu'on trouve dans Internet à l'adresse http://www.aucc.ca/can_uni/our_universities/index_f.html (téléchargement le 14 mars 2008).

Il importe aussi de signaler certaines limites relatives aux données.

Les définitions dans le questionnaire de collecte de données concordaient avec celles utilisées dans les études antérieures (Stephens, 2002 et Gucciardi, 2004), mais les établissements sondés n'ont pas tous été capables de nous fournir des données conformes à ce qui était demandé. Cela est compréhensible, puisque nous leur avons dit d'adapter leurs catégories de bourses internes d'après les critères du questionnaire. La structure des données était davantage problématique pour les collèges que pour les universités. Voilà pourquoi une partie de l'information dans le profil statistique est incomplète.

En plus de problèmes relatifs aux bases de données, les responsables de l'aide financière ont été nombreux à citer des ressources limitées et le manque de moyens technologiques pour expliquer pourquoi ils n'avaient pas répondu. Les établissements de l'Ontario n'ont donc pas tous renvoyé leur formulaire, même s'il leur avait été envoyé depuis juillet 2007.

Comparaison entre les collèges et les universités du Canada

Les universités canadiennes consacrent beaucoup plus de fonds que les collèges aux bourses d'études fondées sur les besoins et à celles fondées sur le mérite. Sur le total des fonds dépensés pour les deux types de bourses dans notre échantillon, 4 % venaient des collèges. De plus, les bourses attribuées par les collèges sont d'une valeur moyenne beaucoup plus basse.³

Bourses fondées sur le mérite des collèges canadiens comparativement à celles des universités

Dans notre échantillon, presque toutes les bourses fondées sur le mérite (97 %) décernées par des établissements canadiens en 2006-2007 venaient d'universités. Si on compare les montants, les universités ont distribué plus de 140 millions de dollars, tandis que les collèges ont versé 4,3 millions.⁴

Même si le total dépensé pour les bourses a son importance, il faut aussi tenir compte de la valeur moyenne des bourses fondées sur le mérite par bénéficiaire pour que la comparaison soit valable. La valeur moyenne des bourses offertes permet de vraiment comparer des choses semblables dans chaque catégorie et chaque section. C'est également vrai pour la comparaison de la valeur moyenne des bourses par bénéficiaire accordées par les collèges et les universités.

Comme le montre le Tableau 1, la valeur moyenne par bénéficiaire des bourses fondées sur le mérite accordées par les universités canadiennes faisant partie de l'échantillon était d'un peu plus de 1 600 \$, tandis que celle des bourses semblables venant des collèges dépassait à peine 1 000 \$.

Tableau 1 : Bourses fondées sur le mérite accordées par les collèges et les universités du Canada faisant partie de l'échantillon

| | Universités participantes | Collèges participants |
|---|---------------------------|-----------------------|
| Total des fonds dépensés pour des bourses fondées sur le mérite | 144 147 719 \$ | 4 318 864 \$ |
| Bourse moyenne par bénéficiaire | 1 615 \$ | 1 016 \$ |
| Montant par étudiant à temps plein | 348 \$ | 46 \$ |
| Pourcentage des étudiants ayant reçu une bourse fondée sur le mérite | 22 % | 5 % |

Parmi les établissements ayant fourni des données, les universités avaient distribué des bourses fondées sur le mérite à 22 % de la population étudiante totale. Pour leur part, les collèges sondés ont remis des bourses semblables à 5 % de l'ensemble des étudiants.

³ Comme on l'a indiqué dans la section portant sur la méthode de recherche, l'échantillon de collèges est beaucoup plus petit que l'échantillon d'universités. Pour que notre analyse donne des résultats concluants, nous examinerons dans la présente section les différences entre les collèges et les universités, mais les données sur les collèges seront exclues des sections sur les régions et sur les types d'établissement.

⁴ Il est à noter que l'écart important entre les types d'établissement s'explique principalement par la taille de l'échantillon de collèges, qui est plus petite.

Bourses fondées sur les besoins des collèges canadiens comparativement à celles des universités

Dans notre échantillon, les universités ont consacré beaucoup plus d'argent aux bourses fondées sur les besoins que les collèges. En 2006-2007, les universités ont distribué un peu plus de 140 millions de dollars en bourses fondées sur les besoins, ce qui est beaucoup plus que les collèges, qui n'ont versé qu'un peu plus de 7 millions pour l'année, comme l'indique le Tableau 2.

Tableau 2 : Bourses fondées sur les besoins accordées par les collèges et les universités du Canada faisant partie de l'échantillon

| | Universités participantes | Collèges participants |
|--|---------------------------|-----------------------|
| Total des fonds dépensés pour des bourses fondées sur les besoins | 141 209 278 \$ | 7 762 903 \$ |
| Bourse moyenne par bénéficiaire | 1 839 \$ | 858 \$ |
| Montant par étudiant à temps plein | 341 \$ | 83 \$ |
| Pourcentage des étudiants ayant reçu une bourse fondée sur les besoins | 19 % | 10 % |
| Pourcentage des droits de scolarité et des autres frais couvert par des bourses fondées sur les besoins | 41 % | 39 % |

Le Tableau 2 indique que les universités ont alloué des bourses ayant une valeur de plus du double de celles des collèges sondés. En outre, les universités ont fourni des bourses fondées sur les besoins à une proportion beaucoup plus grande de leur population étudiante. Près de 20 % des étudiants d'université ont reçu des bourses, tandis que 10 % seulement des étudiants des collèges sondés en ont obtenu.

Cependant, si on examine la valeur moyenne des bourses fondées sur les besoins par rapport aux droits de scolarité et aux autres frais, nous arrivons à des résultats très différents : les bourses fondées sur les besoins des collèges couvrent 39 % des droits de scolarité et autres frais, tandis que celles des universités en couvrent 41 %. Le pourcentage des droits de scolarité moyens couverts par les bourses des collèges et des universités est pratiquement identique. C'est donc dire que la valeur moyenne des droits de scolarité et autres frais des collèges est beaucoup plus basse que pour les universités.⁵ Dans le calcul des besoins de base pour l'aide financière aux étudiants, on soustrait du coût des études l'actif disponible et les contributions et, si le coût des études est beaucoup plus bas à un établissement qu'à un autre, il en résulte que les besoins financiers de l'étudiant sont aussi moins grands.

À la lumière de cette information, il semblerait que les collèges comme les universités évaluent les besoins par rapport au coût des études pour l'attribution des bourses. C'est donc dire que les bourses sont plus élevées quand le coût l'est et qu'elles sont de moindre valeur quand les frais d'études sont bas.

⁵ Selon les plus récentes données dont on dispose (celles de 2003-2004), les droits de scolarité et les autres frais annuels moyens s'élevaient à environ 2 227 \$ pour les collèges tandis que pour les universités, ils équivalaient à un peu plus du double, soit 4 500 \$ (Junor et Usher, 2004).

Conclusions sur la comparaison entre les collèges et les universités

Lorsque nous comparons directement les tendances relatives à tous les types de bourses pour les établissements ayant fourni des données, il ressort ce qui suit :

- pour les bourses fondées sur les besoins comme celles fondées sur le mérite, les universités ont versé des montants plus élevés en moyenne que les collèges;
- d'après le montant total dépensé par les établissements faisant partie de l'échantillon, les universités ont consacré plus d'argent aux bourses fondées sur le mérite qu'à celles fondées sur les besoins, tandis que les collèges ont affecté plus d'argent aux bourses fondées sur les besoins qu'aux autres bourses;

En moyenne, les bourses fondées sur les besoins des universités sont plus élevées que celles fondées sur le mérite, tandis que pour les collèges, c'est l'inverse. Comme on l'a déjà mentionné, la tendance dans les collèges est probablement attribuable au fait que le coût des études est moins élevé que dans les universités et qu'il est donc possible de couvrir ce coût avec moins d'argent.

Comme on l'a déjà dit, l'échantillon de collèges pour l'étude était trop petit pour permettre de tirer d'autres conclusions générales sur les bourses d'études qu'accordent ces établissements. Voilà pourquoi nous avons exclu les collèges des données présentées dans les autres sections du présent rapport.

Avant de passer à l'analyse des données portant uniquement sur les universités, quelques commentaires supplémentaires s'imposent au sujet de la collecte de données auprès des collèges et universités. Comme la section sur les limites du rapport l'indique, la collecte de données n'a pas été chose facile pour les deux types d'établissements. Les principaux obstacles ayant entravé le processus étaient le manque de personnel des établissements et les problèmes de terminologie. Pour les collèges, le deuxième obstacle était plus courant que le premier puisque les collèges de l'Ontario ont tendance à distribuer les responsabilités relatives à l'attribution de bourses entre plusieurs départements, tandis que dans les universités, les bourses relèvent le plus souvent d'un bureau central. À cause de cette différence de structure, il a été plus difficile pour les collèges que pour les universités de répondre au sondage. Cette différence a également causé de la confusion dans la terminologie employée pour les bourses. Chaque département avait un nom différent pour ses bourses, et les données sur les différentes bourses étaient difficiles à classer en fonction des critères du sondage. Les futures études sur les bourses accordées par les collèges devront s'effectuer à l'aide d'un nouvel instrument de collecte de données tenant compte des nuances administratives dans ces établissements.

Bourses fondées sur le mérite au premier cycle

Même si les bourses fondées sur le mérite sont utilisées depuis longtemps dans le système d'éducation postsecondaire, on trouve très peu de documentation sur leur histoire. Il y a toutefois deux documents relativement récents qui contiennent un peu d'information sur le rôle de ces bourses dans le système canadien d'enseignement supérieur au XXI^e siècle.

Un sondage auprès des établissements d'enseignement postsecondaire du Canada effectué en 2001 indique qu'environ 10 % des étudiants de tous les types d'établissements avaient reçu des bourses

fondées sur le mérite, dont la valeur moyenne était d'un peu plus de 1 300 \$ par étudiant (Stephens, 2002). L'étude réalisée par F. Gucciardi (2005) a révélé que la plus grande partie des bourses fondées sur le mérite au premier cycle étaient sous forme de bourses de début d'études non renouvelables. En outre, toujours d'après cette étude, environ 67 % des bourses fondées sur le mérite auraient été attribuées d'après le rendement scolaire, que ce soit automatiquement ou en régime de concurrence, le plus souvent en fonction des notes obtenues durant les études secondaires.⁶

La présente section compare les bourses fondées sur le mérite décernées par les universités de l'Ontario avec celles des universités du reste du Canada. Elle ne contient aucune donnée sur les collèges, qu'ils soient de l'Ontario ou d'ailleurs au Canada. Elle analyse également les bourses fondées sur le mérite pour les établissements qui ont répondu au questionnaire. Elle explore donc les résultats pour les participants de l'Ontario et ceux du reste du Canada, mais elle ne contient pas des données complètes sur les établissements de l'ensemble du pays.

Vue d'ensemble des bourses fondées sur le mérite

Dans l'étude actuelle, les universités de l'Ontario participantes ont distribué environ 70 millions de dollars en bourses fondées sur le mérite. En moyenne, les établissements de l'Ontario ont accordé des bourses fondées sur le mérite à 21 % de la population étudiante. La valeur moyenne était d'un peu moins de 1 600 \$, et les dépenses pour ces bourses équivalaient à 312 \$ par étudiant, comme l'indique le Tableau 3 ci-dessous.

Tableau 3 : Bourses fondées sur le mérite en Ontario et dans le reste du Canada

| | Participants de l'Ontario | Participants du reste du Canada |
|---|---------------------------|---------------------------------|
| Bourse moyenne fondée sur le mérite par bénéficiaire | 1 583 \$ | 1 644 \$ |
| Bourse moyenne fondée sur le mérite par étudiant à temps plein | 312 \$ | 353 \$ |
| Pourcentage des étudiants ayant reçu une bourse fondée sur le mérite | 21 % | 22 % |

Dans l'ensemble, pour ce qui est de la valeur moyenne des bourses fondées sur le mérite et du pourcentage d'étudiants ayant reçu une bourse de ce type, les établissements de l'Ontario arrivent à peu près à égalité avec ceux du reste du Canada.

Types de bourses fondées sur le mérite

Puisque la valeur moyenne des bourses fondées sur le mérite en Ontario et dans le reste du Canada est à peu près identique, il importe d'explorer plus à fond les critères sur lesquels se basent les établissements de l'Ontario pour attribuer leurs bourses comparativement aux autres établissements entrant dans la portée de l'étude. Nous commencerons par un examen des critères de sélection et de la durée des bourses fondées sur le mérite. Dans la présente section, nous parlerons des types suivants de bourses : les bourses de début d'études, les bourses en cours d'études, les bourses renouvelables et les bourses non renouvelables, les bourses automatiques, les bourses attribuées en régime de concurrence,

⁶ Ce pourcentage comprend à la fois les bourses automatiques et les bourses attribuées en régime de concurrence.

les bourses aux étudiants-athlètes et les bourses fondées sur le talent. Vous trouverez la définition de chacun de ces types de bourses au début du rapport.

Les établissements de l'Ontario qui ont participé à l'étude avaient accordé des bourses de début d'études d'une valeur moyenne de 1 680 \$ par bénéficiaire, comme l'indique le Tableau 4.

Tableau 4 : Bourses de début d'études fondées sur le mérite en Ontario et dans le reste du Canada

| | Participants de l'Ontario | Participants du reste du Canada |
|--|---------------------------|---------------------------------|
| Bourse moyenne de début d'études par bénéficiaire | 1 680 \$ | 1 774 \$ |
| Bourse moyenne de début d'études par étudiant à temps plein | 187 \$ | 144 \$ |
| Pourcentage des étudiants ayant reçu une bourse de début d'études | 11 % | 8 % |
| Pourcentage d'étudiants de première année qui ont reçu une bourse de début d'études⁷ | 55 % | 41 % |
| Pourcentage d'étudiants de première année qui n'ont pas reçu de bourse de début d'études | 45 % | 59 % |

Même si, en Ontario, la valeur moyenne des bourses de début d'études par bénéficiaire était de près de 100 \$ de moins que dans le reste du Canada, la valeur moyenne par étudiant à temps plein était supérieure de plus de 40 \$ comparativement à ailleurs au Canada. Cependant, c'est dans le pourcentage des étudiants de première année ayant reçu une bourse qu'on trouve la plus grande différence entre les établissements de l'Ontario et ceux du reste du Canada. Parmi les établissements participants, ceux de l'Ontario avaient accordé une bourse de début d'études à 59 % des étudiants de première année, comparativement à 45 % dans le reste du Canada.

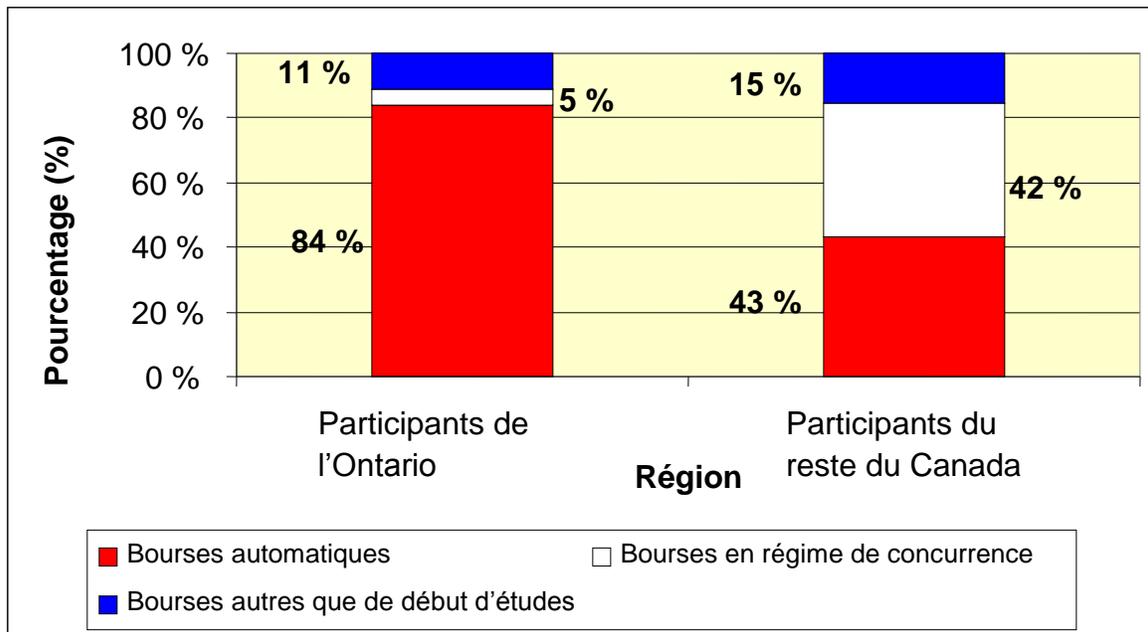
Dans l'ensemble, l'Ontario a attribué des bourses de début d'études à un pourcentage plus élevé d'étudiants. Cependant, pour bien comprendre les chiffres, il faut les ventiler pour savoir quels sont les différents types de bourses de début d'études offertes. Comme on l'a déjà dit, la différence entre les bourses automatiques et celles attribuées en régime de concurrence est le processus de sélection. Les bourses automatiques sont accordées sans qu'il soit nécessaire que les étudiants présentent une demande ni qu'on ait recours à un comité de sélection. C'est plutôt l'atteinte de la norme de rendement fixée qui détermine qui reçoit une bourse et sa valeur.

Le

⁷ Il est difficile d'obtenir des statistiques sur les inscriptions par année d'étude au Canada. Cependant, nous avons établi le pourcentage approximatif d'étudiants de première année qui ont reçu une bourse de début d'études en divisant par cinq le nombre total d'inscriptions à l'université.

Tableau 5 montre que la très grande majorité des bourses de début d'études offertes par des établissements de l'Ontario sont automatiques.

Tableau 5 : Ventilation des bourses de début d'études fondées sur le mérite en Ontario et dans le reste du Canada



Si on compare avec le reste du Canada, on constate que le nombre de bourses d'études fondées sur le mérite accordées automatiquement par les établissements de l'Ontario est beaucoup plus élevé. Approximativement 9 bourses de début d'études sur 20 ailleurs au Canada sont automatiques, comparativement à 17 sur 20 en Ontario.

C'est donc dire que les établissements de l'Ontario offrent plus de bourses d'études automatiques que ceux du reste du pays. C'est peut-être parce que ces bourses sont très faciles à administrer. Elles sont attribuées automatiquement aux futurs étudiants d'après leurs notes au niveau secondaire et elles sont faciles à calculer lorsque les notes finales sont envoyées à l'établissement par les écoles secondaires. Autrement dit, les établissements peuvent calculer rapidement et distribuer automatiquement les bourses à l'aide de leur système informatique. Les élèves n'ont pas à présenter de demande ni à passer une épreuve, contrairement à ce qui est exigé pour beaucoup d'autres types de bourses fondées sur le mérite, comme on l'explique dans la section des définitions au début du rapport. L'utilisation généralisée des bourses automatiques en Ontario et l'administration simplifiée qui en résulte permettent aux universités de l'Ontario de distribuer plus de bourses aux étudiants de première année, même dans les établissements où le nombre de demandes et d'inscriptions est élevé.

De plus, les bourses automatiques garantissent à certains étudiants qu'ils obtiendront une récompense financière. Cela permet aux établissements de se servir des bourses comme outil de promotion puisqu'il n'existe aucune incertitude ni ambiguïté quant à leur distribution. Les bourses attribuées en régime de concurrence n'offrent pas cette garantie.

La durée des bourses est un autre aspect qui peut faire l'objet de comparaisons entre les établissements de l'Ontario et ceux du reste du Canada. Comme on le sait, quand on parle de durée, il est question du fait que les bourses soient renouvelables ou non pour plus d'un an d'études. Parmi les établissements qui ont communiqué des données pour notre étude, la valeur moyenne par bénéficiaire était plus élevée pour

les bourses renouvelables que pour les bourses non renouvelables en Ontario, comme le montre le Tableau 6.

Tableau 6 : Bourses renouvelables et bourses non renouvelables en Ontario et dans le reste du Canada

| | Participants de l'Ontario | Participants du reste du Canada |
|--|---------------------------|---------------------------------|
| Valeur moyenne des bourses de début d'études non renouvelables par bénéficiaire | 1 689 \$ | 1 639 \$ |
| Valeur moyenne des bourses de début d'études renouvelables par bénéficiaire | 1 737 \$ | 2 624 \$ |
| Pourcentage de bourses non renouvelables | 50 % | 86 % |
| Pourcentage de bourses renouvelables | 50 % | 14 % |

De toute évidence, il existe une différence entre l'Ontario et le reste du Canada pour ce qui est de la durée des bourses de début d'études. Si la valeur par bénéficiaire des bourses de début d'études renouvelables est beaucoup plus élevée ailleurs, les établissements de l'Ontario accordent ces bourses à une proportion beaucoup plus grande de leurs étudiants. En fait, la moitié des bourses offertes par les établissements de l'Ontario étaient renouvelables comparativement à seulement 14 % ailleurs. Il faut peut-être y voir là le signe de la concurrence qui existe pour les bourses de début d'études entre les provinces et les territoires. L'attribution de bourses pour une période plus longue est une excellente stratégie pour augmenter l'attrait d'une bourse de début d'études par rapport aux bourses semblables offertes par d'autres établissements.

Les bourses en cours d'études, soit celles décernées et distribuées après la première année d'études, sont un autre type de bourses fondées sur le mérite qui sont examinées dans notre étude. Comme l'indique le Tableau 7, les établissements en Ontario remettent des bourses d'une valeur semblable à un pourcentage à peu près équivalent des étudiants comparativement au reste du Canada, et la valeur est d'environ 200 \$ de moins que la valeur moyenne des bourses de début d'études.

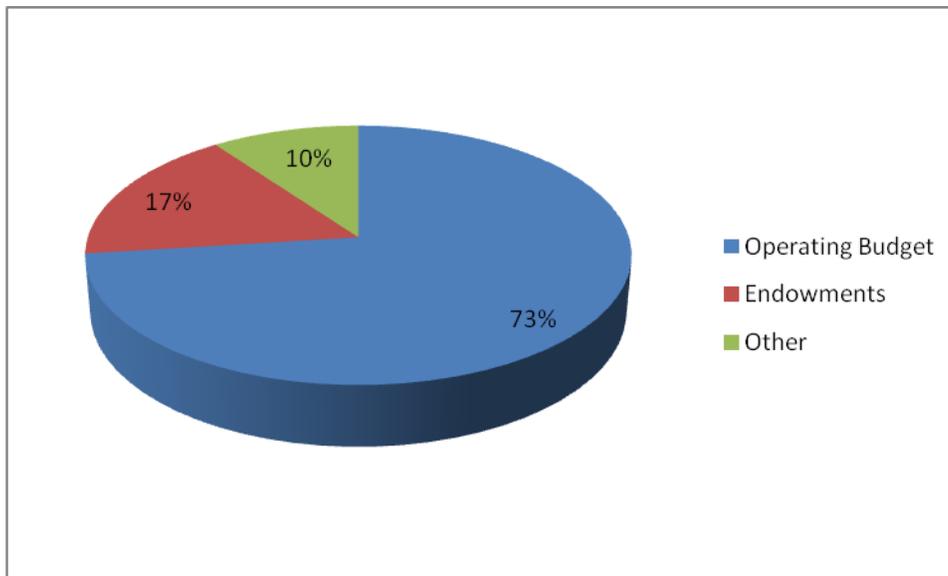
Tableau 7 : Bourses en cours d'études en Ontario et dans le reste du Canada

| | Participants de l'Ontario | Participants du reste du Canada |
|--|---------------------------|---------------------------------|
| Valeur moyenne des bourses en cours d'études par bénéficiaire | 1 457 \$ | 1 439 \$ |
| Pourcentage des étudiants ayant reçu une bourse durant les études | 9 % | 10 % |

Sources des fonds pour les bourses fondées sur le mérite

Dans le cadre du sondage, nous avons demandé aux établissements de l'Ontario d'indiquer les sources de financement pour les bourses fondées sur le mérite de même que le pourcentage approximatif des montants provenant du budget de fonctionnement, des dons et d'autres sources. La principale source de financement des bourses fondées sur le mérite dans la province est le budget de fonctionnement des établissements, comme on peut le voir dans le Tableau 8.

Tableau 8 : Sources de financement des bourses fondées sur le mérite en Ontario



IMAGE

Operating Budget = Budget de fonctionnement Endowments = Fondations Other = Autres
 Add a hard space in percentages: 10 %, 17 % 73 %

| Source | Pourcentage du total provincial | Intervalle de variation entre les établissements |
|---------------------------------|---------------------------------|--|
| Budget de fonctionnement | 73 % | 0 %-97 % |
| Fondations | 17 % | 1 %-46 % |
| Autres | 10 % | 0 %-60 % |

La moyenne provinciale des fonds utilisés pour les bourses fondées sur le mérite venant du budget de fonctionnement était de 73 %, mais l'intervalle de variation entre les établissements était très grand, sans doute à cause d'une donnée aberrante obtenue dans le sondage auprès d'un établissement qui indiquait qu'aucuns fonds pour ses bourses fondées sur le mérite ne venaient du budget de fonctionnement.

La part la plus petite des fonds provenait d'« autres sources ». On a demandé aux établissements de préciser quelles étaient les « autres sources » de fonds, et ils ont indiqué que la majeure partie de ces fonds provenaient de dons annuels. L'argent des fondations provient aussi de dons, mais les dons annuels ont ceci de particulier qu'ils ne couvrent qu'une année et qu'il n'y a aucune garantie que le donateur fera un nouveau don chaque année.

La plus grande partie des fonds pour les bourses fondées sur le mérite provient du budget de fonctionnement des universités, ce qui est logique, compte tenu du fait que les établissements ont beaucoup plus de contrôle sur l'utilisation du budget de fonctionnement que sur l'argent des fondations (qui est souvent donné pour des utilisations bien précises). En outre, puisque les établissements semblent se servir des bourses fondées sur le mérite pour les besoins de leurs stratégies, et que ces stratégies peuvent varier au fil du temps, il est logique que les fonds du budget de fonctionnement soient la source première puisqu'ils peuvent être dépensés selon les priorités actuelles.

Dans les entrevues avec des responsables de l'aide financière, ceux-ci ont signalé que les fonds totaux consacrés aux bourses fondées sur le mérite avaient beaucoup augmenté depuis cinq ans et qu'ils

continueraient probablement à augmenter dans les cinq prochaines années. Ils ont également indiqué que les bourses fondées sur le mérite étaient devenues une priorité pour les établissements, d'où la nécessité d'augmenter les fonds affectés à ce poste budgétaire, ce qui est plus facile à faire avec le budget de fonctionnement qu'avec les fonds des fondations.

À l'échelle de la province, les fonds qui viennent de fondations pour financer les bourses fondées sur le mérite représentent une part de 17 %. Les universités ont des bureaux de développement qui cherchent continuellement à obtenir des dons privés d'une valeur considérable. Les responsables des établissements nous ont dit qu'il était plus facile de convaincre des donateurs de donner des fonds pour des bourses fondées sur le mérite que pour des bourses fondées sur les besoins (ce que confirme ci-dessous la section sur les sources des fonds pour les bourses fondées sur les besoins, qui indique que les fonds des fondations sont une source de financement beaucoup moins importante pour ce type de bourse). Toujours d'après les responsables des établissements ayant participé au sondage, les bourses fondées sur le mérite sont de plus en plus populaires parce que les donateurs tiennent souvent à la publicité entourant les bénéficiaires des dons. Comme un participant l'a signalé, les donateurs aiment donner des réceptions en l'honneur des gagnants et il leur arrive parfois d'en parler dans leurs documents promotionnels. Les bourses fondées sur les besoins ne se prêteraient pas très bien à toute cette publicité. Il y a certains préjugés rattachés au besoin, et les étudiants qui reçoivent une bourse fondée sur les besoins de la part d'un donateur ne veulent pas forcément faire parler d'eux comme les personnes recevant une bourse fondée sur le mérite. C'est une distinction qui compte pour les donateurs, qui ont moins tendance à donner des fonds pour des bourses accordées en fonction des besoins.

Incidence sur les politiques – les utilisations et les usages abusifs qui sont faits des bourses fondées sur le mérite

Puisque les établissements dépensent énormément d'argent pour les bourses fondées sur le mérite, il faut bien comprendre comment cet argent est utilisé et quels sont les avantages qu'y voient les établissements. Pour bien saisir ce que représentent les bourses fondées sur le mérite, il faut les considérer comme un élément du domaine en pleine évolution qu'est la gestion stratégique des inscriptions (GSI).

La GSI se définit comme une stratégie visant à gérer le nombre et les types d'étudiants qui s'inscrivent à un établissement. Don Hossler (2004), qui compte parmi les principaux auteurs traitant de la gestion des inscriptions aux États-Unis, explique ses fonctions et sa structure de la façon suivante :

[Traduction]

Déterminée par la planification stratégique et soutenue par la recherche dans les établissements, la gestion des inscriptions concerne la façon dont les étudiants choisissent un établissement d'enseignement, la manière dont ils font la transition aux études supérieures, ce qui les amène à poursuivre leurs études ou à les abandonner et ce qui influence leur degré de réussite durant leurs études. Elle influence le recrutement et l'aide financière, les services de soutien des étudiants ainsi que l'établissement des programmes d'études et les autres éléments de la vie étudiante, qui ont tous un effet sur les inscriptions et la réussite scolaire. Elle suppose l'utilisation de recherches pour positionner un établissement sur le marché étudiant, l'examen des facteurs qui influencent la persévérance des étudiants, l'élaboration de bonnes stratégies de promotion, d'établissement des prix et d'aide financière, l'adaptation des programmes d'études en fonction de la demande des étudiants et de la mission de l'établissement et la prise en compte des facteurs scolaires, sociaux et institutionnels pouvant avoir des effets sur le succès des étudiants et l'obtention des diplômes. Les gestionnaires des inscriptions souhaitent exercer une influence sur les futurs étudiants

dès le premier contact jusqu'à ce qu'ils obtiennent leur diplôme et deviennent des anciens satisfaits de leurs études.

En résumé, la GSI consiste à appliquer un modèle d'affaires au recrutement des étudiants. Cette méthode aide les établissements à se distinguer auprès du groupe ou des groupes d'étudiants qu'ils souhaitent attirer et à savoir comment faire la promotion de leurs services et encourager les étudiants à « acheter » leurs produits et à s'inscrire en utilisant des incitatifs, y compris des rabais, des bourses ou d'autres avantages pécuniaires.

Les bases de la GSI ont été jetées dans les années 70 et 80, lorsque les inscriptions dans les collèges et universités des États-Unis ont subi une baisse, qui a amené les établissements à miser sur le recrutement pour faire augmenter leurs effectifs étudiants (Wilkinson, 2006). Durant cette période, les collèges et universités ont cherché à accroître les inscriptions en mettant au point des modèles de recrutement perfectionnés et en utilisant l'aide financière offerte par eux pour attirer les étudiants. Ils ont commencé à affecter des fonds à l'aide financière, offerte sous forme de bourses fondées sur le mérite et de bourses fondées sur les besoins, pour inciter plus d'étudiants à s'inscrire. Contrairement aux années 90, où on a assisté à une augmentation fulgurante de l'aide financière, les bourses étaient peu nombreuses. De plus, dans les années 70 et 80, les critères d'admission ont été relâchés pour encourager les étudiants à s'inscrire en grand nombre. On a même établi des politiques d'admission ouverte et on a assoupli les exigences relatives à la moyenne cumulative pondérée et aux notes aux examens standard pour les admissions. En résumé, les établissements avaient désespérément besoin d'atteindre leurs objectifs d'inscription et ils étaient prêts à essayer toutes sortes de choses pour attirer les étudiants. Durant les années 90, lorsque les inscriptions ont commencé à augmenter, les établissements postsecondaires des États-Unis ont tenté de faire augmenter encore davantage les inscriptions au moyen des démarches de recrutement et de l'aide financière, mais ce n'est que lorsque les subventions accordées par l'État ont diminué avec la récession du début des années 90 que la gestion stratégique des inscriptions a pris de plus en plus d'importance et qu'il est devenu nécessaire d'accroître les recettes tirées des droits de scolarité (Black, 2004).

La concurrence pour le recrutement d'étudiants a précipité ce que d'aucuns considèrent comme une « surenchère » entre les établissements d'enseignement postsecondaire. Dans ce contexte, les établissements se comparent entre eux, le plus souvent pour montrer leur supériorité sur les autres d'après divers paramètres allant du nombre d'inscriptions à la moyenne des notes d'examen et aux moyennes cumulatives pondérées des étudiants admis, en passant par le nombre de professeurs à temps plein, la quantité d'ouvrages de leurs bibliothèques ou le montant des fonds dans leur fondation. Cette concurrence est souvent perçue comme la conséquence des classements comme ceux publiés par le *U.S. News and World Report* aux États-Unis ou *Maclean's* au Canada (bien qu'on puisse également soutenir que ce sont les classements qui sont le résultat de la concurrence accrue entre les établissements).

En réaction à la concurrence accrue, au lieu de tenter d'augmenter le nombre total d'étudiants, les établissements ont décidé de se concentrer sur certains types d'étudiants, pour augmenter leur prestige et leur procurer un atout sur les autres collèges et universités. En entreprenant de planifier le nombre et les types d'étudiants à recruter – pour, essentiellement, créer l'image qu'ils souhaitaient projeter et se structurer en conséquence – les collèges et universités ont dû accroître leur infrastructure de gestion des inscriptions. Par exemple, si un collège ou une université souhaitait recruter des étudiants de milieu défavorisés sur le plan économique ou en matière d'éducation, il devait renforcer son service d'aide financière, offrir des cours de rattrapage et faire la promotion de ces aspects dans les localités comprenant de nombreuses familles à faible revenu. Un autre établissement pour qui il était important d'avoir la réputation d'avoir les meilleurs étudiants au pays devait restreindre le recrutement aux étudiants ayant les meilleures notes aux examens et les moyennes cumulatives pondérées les plus élevées, offrir des bourses fondées sur le mérite attribuées en régime de concurrence et restreindre sa promotion aux écoles secondaires les plus renommées.

Comme on l'a déjà dit, les établissements ont commencé à créer et à étendre des stratégies et des tactiques qui ont façonné leur structure en fonction des politiques sur les inscriptions et notamment sur l'admission, l'aide financière et le maintien des effectifs (Henderson, 2005 et Black, 2004). C'est durant cette période que les bourses moyennes fondées sur le mérite ont commencé à augmenter à un rythme plus rapide que les bourses fondées sur les besoins (Heller et Laird, 1999). Autrement dit, les étudiants venant de familles aisées recevaient de plus en plus d'argent puisque les établissements les recrutaient dans les écoles privées dans le cadre de la gestion stratégique des inscriptions.

C'est à partir de là que l'aide financière et les bourses ont commencé à être reliées aux inscriptions et que la façon de les distribuer et les responsables des décisions à ce sujet ont changé. Durant les années 90, ce sont surtout les agents d'admission, et non plus les administrateurs de l'aide financière, qui ont commencé à prendre la majorité des décisions concernant l'attribution des bourses des établissements (Redd, 2000). Ce changement dans la manière de distribuer les bourses résultait du changement survenu dans la stratégie des établissements. L'aide financière n'était plus accordée seulement en fonction des besoins financiers et du revenu. De nouveaux critères, comme le domaine d'études et le talent (mesuré d'après le rendement et la participation), ont commencé à être pris en considération. En fait, ces nouveaux critères sont devenus de plus en plus déterminants, et les administrateurs de l'aide financière ont cessé d'être les seuls à prendre les décisions au sujet de la distribution des bourses. Les agents d'admissions et de recrutement ainsi que d'autres administrateurs ont commencé à participer aux décisions sur l'attribution des bourses en se basant sur leurs plans et leurs objectifs stratégiques sur les inscriptions. En fait, dans les deux tiers des établissements publics offrant des programmes sur quatre ans aux États-Unis, les administrateurs de l'aide financière ont à peine participé ou n'ont pas participé du tout à la sélection finale des étudiants qui recevraient une bourse (Redd, 2000).

D'après Wilkinson (2006), les collèges des États-Unis seraient maintenant entrés dans la phase de GSI qu'il appelle [Traduction] « l'ère de la prise en compte du contexte institutionnel ». Il base cette appellation sur l'article marquant rédigé par Henderson (2005) qui porte sur la structure de la gestion des inscriptions et fait ressortir l'importance du « contexte institutionnel » dans la GSI. Ce modèle est [Traduction] « fondé sur la communication verticale d'une vision stratégique, sur la communication horizontale ouvrant le dialogue et sur une boucle de rétroaction, et la structure concorde avec la mission que s'est donné l'établissement en matière d'enseignement » (Henderson, 2005). Par conséquent, durant cette période, un plus grand nombre de départements et de personnes ont commencé à participer aux décisions relatives aux inscriptions dans les établissements postsecondaires. Dans les faits, cela s'est traduit par deux choses. Premièrement, on a commencé à se servir de plus en plus de données et de statistiques pour réfléchir, discuter et fixer les buts et objectifs en matière d'inscriptions (Henderson, 2005). Deuxièmement, on a commencé à voir les différents services des établissements comme des partenaires pour le développement stratégique. Autrement dit, les politiques de recrutement, de maintien des effectifs et d'attribution des diplômes ont été basées sur le contexte institutionnel, et les services et facultés participent maintenant à la sélection des étudiants et à l'attribution des bourses de l'établissement (Wilkinson, 2006).

Des données anecdotiques émanant des universités des États-Unis ayant participé à des entrevues dans le cadre de l'étude indiquent que ces deux pratiques ont cours. Tous les participants aux entrevues ont en effet signalé une utilisation accrue de statistiques et de données objectives pour établir les buts, puis évaluer la mesure dans laquelle les objectifs en matière d'inscriptions ont été atteints. En outre, une décentralisation de l'aide financière est en train de se produire, puisque les décisions relatives à l'attribution des bourses sont de plus en plus prises par les départements et les collèges individuels faisant partie de chaque université. Ces changements font toutefois l'objet de critiques. Des administrateurs de l'aide financière et du personnel du bureau du registraire qui s'occupent de l'admission disent qu'ils perdent des étudiants admissibles qui, après avoir été acceptés, s'engagent à aller étudier ailleurs pendant le délai qui s'écoule avant que la décision relative à une bourse ou une autre forme d'aide financière leur soit communiquée. Ils considèrent qu'il faudrait améliorer les communications

entre les agents d'admission, le service d'aide financière et les départements qui versent les bourses pour permettre le recrutement des meilleurs étudiants.

La GSI dans les établissements du Canada

Il n'existe pas de documentation portant spécialement sur la GSI au Canada ou en Ontario. Il est toutefois possible de faire certaines observations sur le contexte au Canada ou en Ontario et de faire des déductions sur le fonctionnement de la GSI au Canada ou en Ontario.

Premièrement, en Ontario et dans certaines parties de l'Ouest canadien, les inscriptions augmentent rapidement depuis quelques années. Il est donc beaucoup moins nécessaire pour les établissements d'adopter des pratiques de GSI pour faire augmenter les inscriptions, car elles augmenteront probablement peu importe les mesures qui seront prises en matière d'aide financière aux étudiants. Un établissement peut décider d'offrir de l'aide financière pour toutes sortes d'autres raisons, mais sauf pour les établissements qui servent une population qui décline (comme l'Université Lakehead en Ontario), les bourses d'établissement n'ont bien souvent aucune influence sur le nombre d'inscriptions brut. Cependant, les bourses et l'aide financière peuvent servir à d'autres objectifs de gestion des inscriptions, comme l'augmentation de certains groupes d'étudiants.

Deuxièmement, la gestion stratégique des inscriptions aux États-Unis est principalement une conséquence du modèle d'« aide financière élevée basée sur des droits de scolarité élevés ». Dans des provinces comme l'Ontario, où les droits de scolarité et leur augmentation sont réglementés, une partie des raisons à la base des pratiques de GSI sont absentes.

Troisièmement, il existe au Canada beaucoup moins d'établissements d'enseignement pour une population donnée qu'aux États-Unis. Par conséquent, la concurrence pour aller chercher « les meilleurs étudiants » est beaucoup moins forte que chez nos voisins du Sud. Cependant, dans la mesure où *certaines facultés* (p. ex., celle de génie) tiennent à recruter les futurs étudiants se situant dans le haut de l'échelle au lieu de les voir aller chez un concurrent, il existe tout de même des facteurs incitant à utiliser des bourses fondées sur le mérite. C'est manifestement le cas dans diverses régions du Canada, et surtout dans le sud de l'Ontario. Cette situation a pour effet de faire entrer les établissements dans l'« ère de la prise en compte du contexte institutionnel » de la GSI, à cause de l'importance accordée à certaines facultés. Cependant, la tendance généralisée à augmenter l'aide financière *générale* fondée sur le mérite sous forme de bourses automatiques (Gucciardi, 2005) porte à croire que la plupart des établissements en sont toujours à un stade d'organisation peu avancé à ce chapitre.

Cela dit, l'information fournie dans le cadre d'entrevues avec les établissements participants donne à penser que les collèges et les universités de l'Ontario et du reste du pays commencent à emprunter la même voie. Il y a un établissement qui a fait valoir la nécessité d'adopter une approche plus globale pour le recrutement, en particulier pour attirer les étudiants de l'extérieur de la province. Cette approche se rapproche du modèle de l'« ère de la prise en compte du contexte institutionnel » de la GSI, puisque plusieurs parties de l'établissement participent aux décisions et à l'établissement des stratégies relatives aux inscriptions. Cet établissement a notamment insisté sur le fait qu'il était important que les facultés participent au recrutement d'étudiants pour attirer les meilleurs venant de toutes les régions du pays.

Les bourses fondées sur le mérite ont un lien évident avec la GSI. Les établissements ayant participé aux entrevues pour l'étude ont donné trois raisons principales pour l'attribution de bourses fondées sur le mérite : 1) recruter les étudiants les meilleurs et les plus brillants, 2) récompenser les bons résultats et 3) faire concurrence aux autres établissements de la province. Chacune de ces raisons soulève d'autres questions au sujet de l'utilisation des bourses fondées sur le mérite dans la province d'Ontario, que nous explorerons plus à fonds ci-dessous.

Les établissements participants ont tous convenu que les bourses fondées sur le mérite jouaient un rôle très important dans les activités de recrutement et les outils promotionnels remis aux étudiants potentiels. Plusieurs établissements ont signalé que les liens entre les bureaux d'aide financière et les bureaux de

recrutement s'étaient de plus en plus resserrés depuis quelques années, surtout à cause du grand nombre de questions au sujet des bourses fondées sur le mérite que se font poser les recruteurs durant les présentations faites aux étudiants potentiels. Les établissements ont parlé de l'étroite corrélation entre les bourses et le recrutement et ils s'efforcent d'améliorer les communications internes dans cette optique.

Quelques établissements ont mentionné que les parents accordaient plus d'importance aux bourses fondées sur le mérite que les étudiants potentiels. Il y en a un qui a signalé que les parents avaient beaucoup d'influence sur l'établissement choisi par les étudiants et que, par conséquent, il avait décidé de faire le plus possible de promotion sur ses bourses fondées sur le mérite auprès des parents aussi bien que des étudiants. C'est donc dire qu'on insistait beaucoup sur la valeur des bourses dans les brochures de recrutement et les communications au public. Un participant a laissé entendre que l'intérêt manifesté par les parents pour les bourses fondées sur le mérite était probablement attribuable au fait qu'elles représentaient une reconnaissance prestigieuse de la réussite de leur enfant durant ses études secondaires.

Il y a des établissements qui ont indiqué que les activités de recrutement devaient mettre en valeur tous les atouts d'un établissement. Ils ont dit que, si les bourses fondées sur le mérite étaient un facteur important pour les activités de recrutement, il y en avait aussi d'autres qui devaient contribuer à attirer les étudiants dans un établissement en particulier. Il y a un participant qui a fait valoir que si tous les établissements offraient des bourses fondées sur le mérite d'une valeur comparable, il fallait qu'ils présentent d'autres intérêts pour inciter les étudiants à les choisir. Par contre, puisque tous les établissements accordent autant d'importance aux bourses fondées sur le mérite pour le recrutement, on peut se demander s'il y a vraiment d'autres facteurs qui influencent la décision d'un étudiant. C'est une question qui mérite assurément qu'on s'y attarde.

On a demandé aux établissements s'ils se servaient de l'aide financière ou des bourses pour cibler des groupes précis d'étudiants, comme les Autochtones, les membres de familles à faible revenu, les membres de la première génération d'une famille faisant des études postsecondaires, les étrangers, etc. Dans la plupart des cas, les établissements semblent miser davantage sur les services aux étudiants et les ressources humaines que sur l'aide financière pour le recrutement et le maintien de groupes précis d'étudiants. Ils semblent en effet croire que l'argent, sous forme de bourses fondées sur le mérite, n'est pas un outil de recrutement efficace pour ces groupes.

Pourtant, pour s'adresser aux étudiants ontariens de classe moyenne, le raisonnement n'est pas le même et on mise plus sur l'argent que sur les services pour attirer les étudiants. Tous les établissements ont indiqué que les bourses fondées sur le mérite étaient d'une importance primordiale pour recruter les « étudiants les meilleurs et les plus brillants ». Ces étudiants sont ceux qui excellent en classe et qui, en plus, ont des activités ou des réalisations dans un domaine autre que scolaire (p. ex., les sports, le leadership, les services communautaires, les arts ou la musique ou un autre type d'activité parascolaire). Le représentant d'un bureau du registraire a dit que l'argent avait beaucoup d'attrait, tandis qu'un autre a signalé que, pour être concurrentiel, un bon programme de bourses est essentiel. Tous les établissements ont convenu que les bourses avaient beaucoup de poids dans la décision d'un étudiant de fréquenter un établissement. La plupart des bourses décernées aux meilleurs étudiants sont renouvelables, ce qui encourage à poursuivre les études dans le même établissement.

Les notes exigées pour faire partie des meilleurs étudiants varient quelque peu. Dans l'un des plus grands établissements de la province, les étudiants doivent avoir une moyenne d'au moins 95 % à la fin de leurs études secondaires. La plupart des autres établissements de l'Ontario exigent 90 % ou plus pour se classer dans la tranche supérieure. Le plus souvent, c'est un comité de sélection qui évalue les demandes pour déterminer à qui iront les bourses. Il y a des élèves parmi les meilleurs qui ne sont pas sélectionnés pour les bourses les plus prestigieuses, mais ils reçoivent toute de même de l'établissement une bourse automatique d'une valeur intéressante. Habituellement, les étudiants qui ont une moyenne de 90 % ou plus peuvent s'attendre à obtenir une bourse renouvelable allant de 2 000 \$ à 4 000 \$.

Les bourses de cette valeur représentent une portion considérable du budget des établissements affecté aux bourses, ce qui montre bien que les établissements tiennent beaucoup à attirer des étudiants d'un certain calibre. Pourtant, dans les entrevues visant à obtenir de l'information qualitative, les participants ont eu du mal à expliquer ce que ces étudiants apportaient aux établissements.

Existe-t-il en Ontario une « surenchère » des bourses fondées sur le mérite?

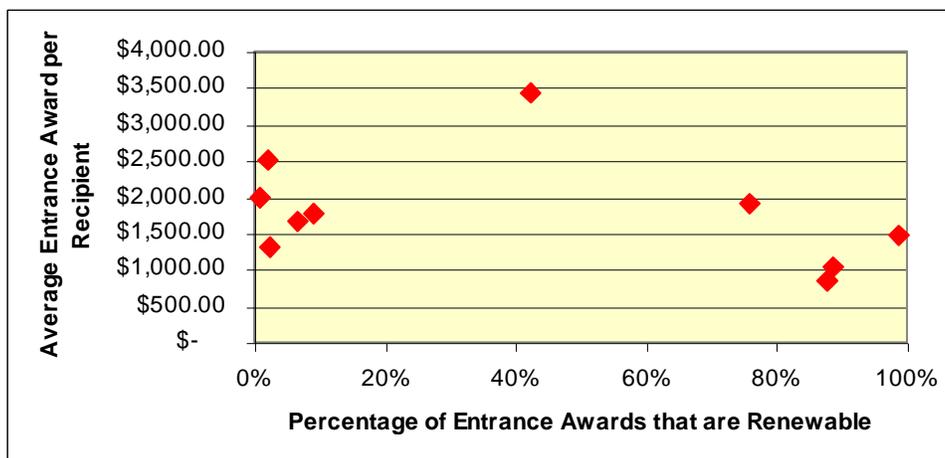
Le concept d'une surenchère des bourses fondées sur le mérite est bien simple : afin de se démarquer des autres établissements pour les besoins du recrutement, un établissement peut augmenter la valeur de ses bourses. Par contre, si sa stratégie fonctionne, les autres établissements devraient en venir à augmenter la valeur de leurs propres bourses, ce qui rétablira l'équilibre mais incitera le premier établissement à augmenter de nouveau la valeur de ses bourses, pour récupérer son avantage concurrentiel.

Si l'avantage concurrentiel que représentent les bourses fondées sur le mérite d'une valeur supérieure est voué à être perdu, à quoi sert-il de poursuivre cette course? Au point d'équilibre de toutes les bourses fondées sur le mérite offertes par les établissements, chaque bourse distribuée représente pour l'établissement un supplément à payer pour quelque chose qu'il aurait reçu même s'il ne s'était pas imposé cette dépense. Si la majorité des bourses fondées sur le mérite distribuées à des étudiants étaient éliminées, ces étudiants décideraient-ils du jour au lendemain de ne pas faire d'études postsecondaires? La réponse est fort probablement « non ». Les étudiants iraient à l'établissement de leur choix, et on arrivera au même résultat lorsque les bourses fondées sur le mérite atteindront le point d'équilibre dans la province.

Il est difficile de savoir si c'est vraiment ce qui est en train de se produire en Ontario puisque nous ne possédons pas de données chronologiques sur ces bourses qui nous permettraient d'évaluer leur évolution au fil du temps. Ce qui est certain, c'est que les représentants des bureaux de registraire et les administrateurs de l'aide financière semblent *croire* que c'est ce qui se passe et, puisque c'est eux qui établissent les politiques, ce sont vraisemblablement leurs perceptions qui déterminent les agissements de leur établissement.

Puisqu'on n'a pas accès à des données longitudinales, il est difficile d'évaluer dans quelle mesure la valeur des bourses augmente à cause de la concurrence entre les établissements. Quoi qu'il en soit, il semblerait que la plupart des établissements tendent à adopter l'une des deux grandes stratégies, comme l'indique le tableau 9.

Tableau 9 : Pourcentage de bourses de début d'études qui sont renouvelables et valeur moyenne des bourses de début d'études par bénéficiaire



IMAGE

Average Entrance Award per Recipient = Valeur moyenne des bourses de début d'études par bénéficiaire

Percentage of Entrance Awards that are Renewable = Pourcentage de bourses de début d'études renouvelables

Add a hard space in percentage as followed: 0 % 20 % 40 % 60 % 80 % 100 %

In French dollar amounts should look like this: - \$, 500,00 \$, 1 000,00 \$, 1 500,00 \$, 2 000,00 \$, 2 500,00 \$, 3 000,00 \$, 3 500,00 \$, 4 000,00 \$

Ce tableau porte à croire que les établissements de l'Ontario ont pour stratégie soit d'accorder des bourses non renouvelables d'une valeur élevée, soit d'offrir des bourses renouvelables d'un montant inférieur. Généralement parlant, les grands établissements les plus sélectifs de la province utilisent surtout des bourses non renouvelables d'un montant élevé, tandis que les établissements plus petits et peu sélectifs ont tendance à offrir des bourses renouvelables.

Autrement dit, la stratégie semble en partie déterminée par le profil de l'établissement et sa position par rapport aux autres établissements avec qui il partage un certain « marché » d'étudiants. Il ne s'agit pas en soi d'une preuve qu'il existe une « surenchère ». On peut dire que chaque établissement surveille les autres de près et qu'il les imite chaque fois qu'ils apportent des changements à leurs politiques. On pourrait aussi considérer qu'ils ne sont pas tellement innovateurs. Cependant, puisque ce sont les établissements peu sélectifs qui ont la stratégie la plus coûteuse en matière de bourses fondées sur le mérite (comme s'ils essayaient de compenser leur manque de prestige par de l'argent), leur comportement relève probablement d'un esprit de concurrence.

Le fait que les établissements d'enseignement de l'Ontario se fassent concurrence n'a rien d'étonnant. À l'exception de la Nouvelle-Écosse, aucune autre province ne compte autant d'universités sur une aussi petite étendue géographique. Puisque c'est surtout dans la portion relativement petite du sud-ouest de l'Ontario qu'il y a une grande concentration d'établissements d'enseignement, il semble naturel qu'ils se fassent une aussi chaude concurrence. Ce qu'il faut se demander, c'est ce qu'ils espèrent en retirer.

Pour répondre à cette question, il importe de signaler que la très grande majorité des bourses de début d'études dans la province — en particulier dans les petits établissements — sont ce qu'on appelle des « bourses automatiques ». Comme on l'a déjà expliqué, les bourses de ce type sont très faciles à administrer et elles sont utiles pour distribuer beaucoup d'argent à un grand nombre d'étudiants. Ce n'est toutefois pas le type de bourses qui intéressent le plus les meilleurs étudiants de la province. Ce qu'ils cherchent à obtenir, ce sont des bourses attribuées en régime de concurrence, dont la valeur est souvent beaucoup plus élevée que celle d'une bourse automatique (et peut atteindre 10 000 \$ par année). Par conséquent, les données du tableau 9 n'illustrent pas tellement la concurrence dans la tranche supérieure de 1 % à 2 % des étudiants mais plutôt celle dans la tranche suivante de 10 %.

Conclusions concernant les bourses fondées sur le mérite

Pour ce qui est de l'argent total dépensé pour les bourses fondées sur le mérite, l'Ontario arrive à égalité avec le reste du Canada. Les données quantitatives indiquent que les établissements de l'Ontario ont un léger avantage sur les autres établissements au pays du point de vue de la valeur et de la quantité des bourses distribuées.

Les établissements de l'Ontario ont indiqué que le recrutement d'étudiants figurait parmi les principaux objectifs visés par l'aide financière fondée sur le mérite. Voilà pourquoi les établissements offrent des bourses fondées sur le mérite dont la valeur et la durée varient pour se distinguer des autres et attirer des candidats potentiels. Dans la plupart des cas, les bourses de début d'études offertes aux étudiants sont d'une valeur d'à peu près 1 700 \$. Certains établissements — principalement des établissements petits et

peu sélectifs – ont tenté de se démarquer stratégiquement des autres en augmentant la durée couverte par les bourses.

La très grande majorité des bourses de début d'études dans la province sont automatiques. Ce type de bourses est intéressant pour les établissements pour deux raisons : les bourses sont simples à administrer et à distribuer et le fait que le montant des bourses soit fixé à l'avance permet à chaque étudiant de savoir exactement combien il recevra de la part d'un établissement donné. C'est assurément une motivation pour s'inscrire à un établissement en particulier.

Les établissements se servent de bourses automatiques non pas pour attirer les meilleurs étudiants mais les très bons étudiants qui ne font toutefois pas partie de la tranche supérieure de 1 % ou 2 %.

Aide financière au premier cycle

La présente section examine les bourses d'études fondées sur les besoins qui sont distribuées par les établissements. Elles se définissent de façon générale comme une forme d'aide financière qui est *principalement* conçue pour aider les étudiants qui ont des besoins financiers. Les bourses sont la forme la plus courante d'aide financière fondée sur les besoins. Pour notre étude, nous avons demandé aux établissements d'exclure les prêts d'urgence aux étudiants et de tenir compte des bourses de travail-études. La section contient des données sur les bourses fondées sur les besoins, sur l'aide pour les programmes de travail-études et sur les bourses mixtes (celles fondées en partie sur les besoins et en partie sur le mérite).

Comme dans la section précédente concernant les bourses fondées sur le mérite, nous ferons la comparaison entre l'Ontario et le reste du Canada, mais cette fois pour l'aide financière fondée sur les besoins offerte par les universités. Les données excluent les collèges, tant en Ontario qu'ailleurs au pays. La section contient une analyse des bourses fondées sur les besoins pour les établissements ayant répondu au questionnaire. L'analyse est donc basée sur les données fournies par les participants de l'Ontario et du reste du Canada, et il ne faut donc pas considérer qu'elle représente tous les établissements du pays.

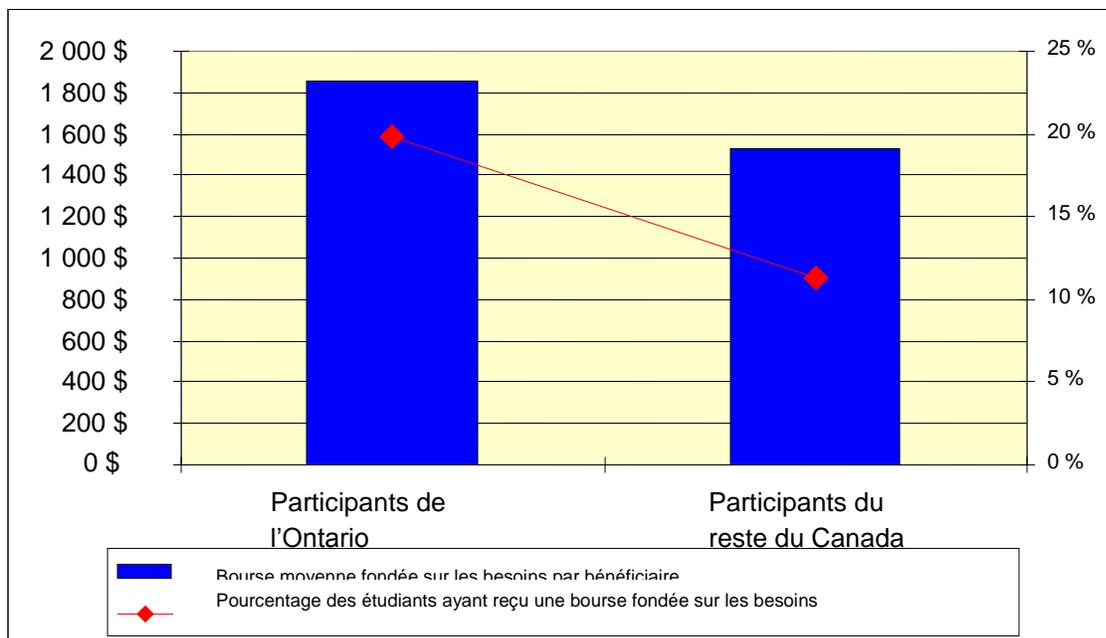
Comme nous l'avons signalé à plusieurs reprises dans le rapport, nous n'avons relevé qu'une seule tentative antérieure de collecte de données sur les bourses des établissements d'enseignement du Canada. L'étude (Stephens, 2002), qui n'a jamais été publiée, indiquait que les bourses moyennes des universités allaient de 882 \$ à 1 196 \$, avec une moyenne générale de 1 079 \$. Toujours selon cette étude, les étudiants de deuxième et troisième cycles tendaient à recevoir en moyenne des bourses beaucoup plus élevées (1 980 \$) que ceux de premier cycle (1 086 \$), et les bourses ayant la valeur moyenne la plus élevée étaient celles accordées aux étudiants de deuxième et troisième cycles en médecine et au doctorat, tandis que les bourses les plus basses étaient celles des collèges. La valeur moyenne des bourses collégiales restait à peu près la même peu importe le type d'établissement, qu'il s'agisse de collèges communautaires (440 \$), de cégeps (464 \$) et de collèges universitaires (444 \$).

Cette étude a révélé que, parmi les provinces, c'est le Québec, suivi du Manitoba, qui venait au premier rang pour la valeur des bourses fondées sur les besoins. Terre-Neuve-et-Labrador était au dernier rang. C'est l'Ontario qui avait la valeur moyenne des bourses par étudiant de deuxième ou troisième cycle (2 348 \$) la plus élevée, juste avant la Colombie-Britannique (1 823 \$). Le Manitoba offrait l'aide financière la plus élevée pour le premier cycle (1 133 \$), et l'Ontario venait juste ensuite (1 077 \$).

Vue d'ensemble de l'aide financière fondée sur les besoins

Tous réunis, les établissements de l'Ontario ayant participé à notre étude ont versé 79 millions de dollars en bourses fondées sur les besoins aux étudiants de premier cycle. Près du quart des étudiants de l'Ontario ont reçu une bourse fondée sur les besoins des établissements, et le montant moyen de cette bourse était d'à peu près 1 900 \$, comme le montre le tableau 10.

Tableau 10 : Bourse moyenne fondée sur les besoins et pourcentage des étudiants ayant reçu une bourse



Pour les établissements ayant fourni des données pour l'étude, les bourses moyennes sur les besoins étaient d'une valeur moyenne de près de 300 \$ de plus en Ontario que dans le reste du Canada. De plus, ailleurs au Canada, 11 % des étudiants ont reçu des bourses fondées sur les besoins comparativement à 20 % en Ontario au premier cycle.

Il importe de bien comprendre le contexte en Ontario, y compris l'histoire des politiques de la province et les sources de financement pour les bourses à l'intérieur des universités provinciales, pour saisir pourquoi l'Ontario est en tête par rapport au reste du pays pour ce qui est de la valeur des bourses fondées sur les besoins.

Politique d'aide financière fondée sur les besoins en Ontario

Le niveau plus élevé des bourses et la plus grande proportion d'étudiants qui en bénéficient en Ontario s'expliquent par l'évolution récente des politiques dans le domaine de l'aide financière aux étudiants. En fait, le niveau élevé des bourses fondées sur les besoins en Ontario résulte probablement d'une série de programmes gouvernementaux comme les réserves provenant des droits de scolarité, la Garantie d'accès aux études, le Fonds fiduciaire d'initiative pour les étudiantes et étudiants de l'Ontario (FFIEEO) et la Fiducie d'aide aux étudiantes et étudiants de l'Ontario (FAEEO).

En 1996, le gouvernement provincial a ordonné à tous les établissements de la province de mettre de côté un pourcentage de leurs revenus annuels tirés des augmentations des droits de scolarité dans un fonds interne spécial. Cet argent ainsi réservé doit servir à financer les bourses des établissements et les programmes travail-études pour les étudiants dans le besoin. En 1998, le pourcentage des fonds à réserver avait atteint 30 % des augmentations annuelles.

Un autre programme important lancé par le gouvernement de l'Ontario est le Fonds fiduciaire d'initiative pour les étudiantes et étudiants de l'Ontario. Ce fonds a été créé en 1996 afin d'accroître la visibilité des

bourses fondées sur les besoins dans la province. Dans le cadre du programme, pour chaque don destiné à l'aide financière fondée sur les besoins, le gouvernement verse des fonds d'un montant équivalent. L'intention est d'inciter les donateurs à faire des dons en argent pour des bourses fondées sur les besoins en doublant la valeur de leurs dons au moyen de contributions gouvernementales.⁸

Les politiques ont été améliorées en 2004, lorsque le gouvernement de l'Ontario a demandé une étude-clé sur le système d'enseignement postsecondaire dans la province. Le rapport qui en a résulté en 2005 recommandait la création de la Garantie d'accès aux études, un concept basé sur le programme UTaps de l'Université de Toronto (Rae, 2005). Ce programme existant est basé sur le principe qu'aucun étudiant remplissant les exigences scolaires ne doit être empêché d'entrer à l'université parce qu'il n'en a pas les moyens. La province a appliqué ce principe à tous les établissements en Ontario dans l'intention d'améliorer l'accès au système provincial d'enseignement postsecondaire. Dans les faits, la Garantie oblige les collèges et les universités à satisfaire les besoins financiers restants des étudiants une fois qu'ils ont reçu l'aide du gouvernement dans le cadre du Régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario (RAFEO). Dans cette optique, la Garantie et le rapport sur l'étude Rae visaient à faire en sorte que tous les étudiants remplissant les exigences scolaires de l'établissement de leur choix aient accès aux études postsecondaires en Ontario.

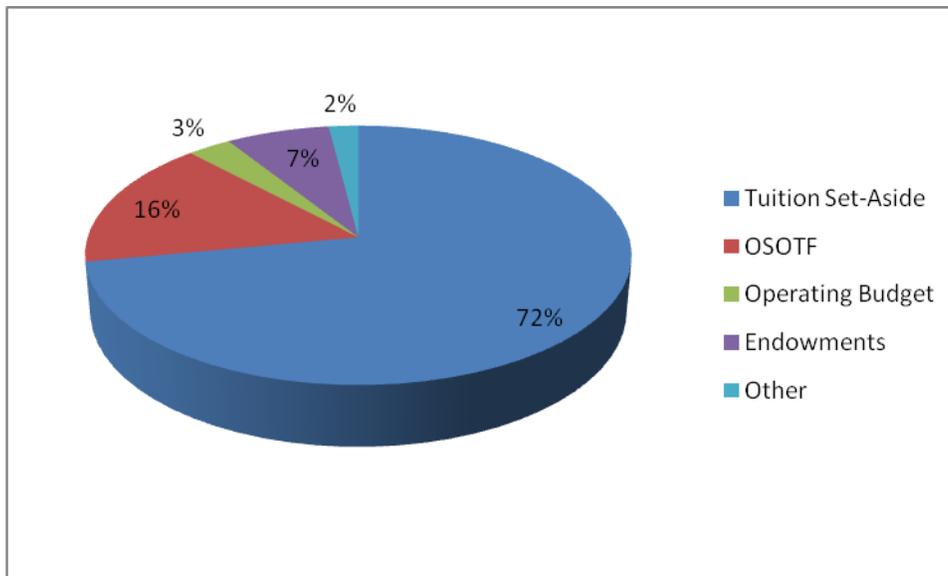
Sources d'aide financière fondée sur les besoins

Dans le cadre de notre étude, nous avons demandé à chaque université d'indiquer ses sources de financement pour les bourses fondées sur les besoins de même que le pourcentage approximatif des fonds venant de chaque source, y compris le budget de fonctionnement, les fondations, le Fonds fiduciaire d'initiative pour les étudiantes et étudiants de l'Ontario ou la Fiducie d'aide aux étudiantes et étudiants de l'Ontario et les réserves provenant des droits de scolarité.

Les établissements ayant participé à l'étude ont indiqué que la très vaste majorité des fonds pour les bourses fondées sur les besoins venaient des programmes de réserve provenant des droits de scolarité, comme on peut le voir dans le tableau 11.

⁸ Même si le Fonds fiduciaire d'initiative pour les étudiantes et étudiants de l'Ontario n'existe plus, des étudiants continuent de bénéficier de nombreuses bourses qu'il a permis de créer. En 2005, le gouvernement de l'Ontario a remplacé ce fonds par la Fiducie d'aide aux étudiantes et étudiants de l'Ontario. Cette fiducie attribue chaque année 50 millions de dollars pour égaler les dons de particuliers ou de sociétés qu'obtiennent les établissements pour les fondations qui servent à offrir des bourses fondées sur les besoins.

Tableau 11 : Sources de financement des établissements participants de l'Ontario pour les bourses fondées sur les besoins



IMAGE

Tuition Set Aside = Réserve provenant des droits de scolarité, OSOTF = FFIEEO, Operating Budget = Budget de fonctionnement, Endowments = Fondations, Other = Autres
 Hard space in percentages in French: 16 %, 3 %, 7 %, 2 %

| Source | Pourcentage du total provincial | Intervalle de variation entre les établissements ⁹ |
|---|---------------------------------|---|
| Réserve provenant des droits de scolarité | 72 % | 57 %-90 % |
| FFIEEO ou FAEEEO | 16 % | 7 %-25 % |
| Budget de fonctionnement | 3 % | 0 %-9 % |
| Fondations | 7 % | 1 %-11 % |
| Autres | 2 % | 0 %-10 % |

Puisqu'on a réussi à amasser énormément d'argent au moyen des réserves provenant des droits de scolarité, il n'est pas étonnant que ces fonds soient la source de financement pour une grande partie des bourses fondées sur les besoins.

Le Fonds fiduciaire d'initiative pour les étudiantes et étudiants de l'Ontario est la deuxième source de financement de l'aide financière dans la province. Il y a un établissement qui a signalé que grâce à la création de ce fonds, il est maintenant plus facile d'obtenir des dons pour l'aide financière fondée sur les besoins. Auparavant, il était plus difficile de collecter des fonds pour les bourses fondées sur les besoins à cause des préjugés rattachés aux « besoins financiers ».

En comparant les sources des bourses fondées sur les besoins et celles des bourses fondées sur le mérite des établissements, nous avons constaté que les bourses fondées sur le mérite étaient financées

⁹ On entend par « intervalle de variation entre les établissements » l'écart entre le pourcentage le plus bas et le pourcentage le plus élevé fournis par les établissements qui ont déclaré chaque source de financement.

principalement par le budget de fonctionnement mais que celles fondées sur les besoins dépendaient surtout du Fonds fiduciaire d'initiative pour les étudiantes et étudiants de l'Ontario. En outre, il est intéressant de noter que les deux établissements ayant tiré le plus grand pourcentage de fonds de leur budget de fonctionnement pour l'aide fondée sur les besoins sont aussi ceux qui ont le moins utilisé cette source pour les bourses fondées sur le mérite. De plus, ces mêmes établissements ont aussi beaucoup utilisé leurs fondations pour les bourses fondées sur le mérite. Le succès de leur bureau de développement respectif a permis à ces deux établissements de consacrer une plus large part de leur budget de fonctionnement à l'aide financière fondée sur les besoins.

Relation entre l'aide fondée sur les besoins offerte par les gouvernements et les établissements

Puisque la majorité des bourses fondées sur les besoins en Ontario sont financées par des sources créées conformément à des politiques gouvernementales, nous avons décidé d'examiner, dans le cadre de notre étude, les interactions entre le gouvernement et les établissements pour les bourses fondées sur les besoins.

Dans le sondage, les établissements devaient répondre aux questions suivantes :

1. Quelle est la relation entre l'aide offerte par votre établissement et celle du gouvernement?
2. Avez-vous la capacité de faire le suivi des interactions entre l'aide offerte par votre établissement et celle du gouvernement?
3. Collectez-vous des données? Dans l'affirmative, comment vous y prenez-vous?
4. Comment utilisez-vous les données réunies?

Les établissements ont rapporté que la politique gouvernementale sur l'aide financière aux étudiants avait beaucoup influencé les budgets d'aide fondée sur les besoins des établissements en Ontario et que les principaux facteurs influençant l'interaction entre l'aide financière des deux sources étaient la formule d'évaluation des besoins du Régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario (RAFEO) et la Garantie d'accès aux études. Ils ont ajouté qu'une fois que les besoins d'un étudiant ont été évalués au moyen de la formule du gouvernement (p. ex., les coûts moins les ressources) et qu'un étudiant a demandé et reçu des fonds du RAFEO, c'est à l'établissement qu'il revient de combler l'écart entre les besoins et les fonds gouvernementaux, conformément à la Garantie d'accès aux études. Les établissements peuvent aussi décider de remettre à n'importe quel étudiant un montant plus élevé que ce qu'exige la formule.

Il est possible pour les établissements de faire un suivi relatif à chaque étudiant pour vérifier combien d'aide il a reçu du gouvernement et de l'établissement. Même s'ils ont accès à des données sur l'aide financière des deux sources pour chaque étudiant et pour chaque établissement, la plupart ont indiqué qu'ils ne s'en servaient pas et n'établissaient pas de rapports à ce sujet¹⁰. Il y a cependant quelques établissements, dont l'Université de Toronto, qui ont signalé qu'ils examinaient les données globales pour établir des rapports annuels sur les tendances de l'aide versée par le gouvernement et les établissements. D'autres ont précisé qu'ils souhaiteraient faire de même mais que le manque de ressources humaines les empêchait de le faire. Même s'il y a quelques établissements qui se servent des données et les communiquent dans des rapports, d'après les résultats de notre recherche, rien n'indique que les établissements de l'Ontario se servent de l'aide fondée sur les besoins par étudiants pour réduire le montant des droits de scolarité, comme le font de nombreuses universités des États-Unis.

¹⁰ Il est à noter que les établissements font rapport au ministère de la Formation et des Collèges et Universités sur la réserve provenant des droits de scolarité et la distribution de ces fonds.

En Ontario, l'utilisation par les établissements des données sur les systèmes gouvernementaux et les interactions avec ces systèmes sont beaucoup plus avancées que dans le reste du Canada. Dans les établissements en dehors de l'Ontario, la relation se limite pratiquement à de l'information sur l'aide provinciale fondée sur les besoins qui est distribuée, mais les établissements n'ont pas tous accès à cette information.

Rôle de l'aide fondée sur les besoins dans le recrutement et le maintien des effectifs

Durant les entrevues qualitatives, nous avons posé aux établissements une série de questions concernant les bourses fondées sur les besoins, qui portaient notamment sur les liens avec les stratégies de recrutement et de maintien des effectifs propres à leur établissement et sur les raisons pour lesquelles ils offraient une aide fondée sur les besoins. Tous les établissements de l'Ontario ont répondu qu'ils distribuaient des bourses fondées sur les besoins afin d'améliorer l'accès et d'éliminer les obstacles aux études. Aucun établissement n'a indiqué que cela entraînait dans le cadre de ses stratégies de recrutement et de maintien des effectifs ni que les bourses contribuaient de façon importante à ces stratégies.

Il y a cependant quelques établissements participants qui ont confirmé que les bourses fondées sur les besoins jouaient un certain rôle dans les activités de recrutement de leur université, mais l'importance de ce rôle variait d'un établissement à l'autre. Certains participants ont signalé que les bourses fondées sur les besoins n'étaient pas très importantes pour le recrutement. Un établissement a dit que ces bourses étaient mentionnées dans les présentations et la documentation, tout comme les autres services aux étudiants et les facultés universitaires. Il y a des établissements qui ont dit que les bourses fondées sur les besoins étaient abordées dans les présentations aux étudiants potentiels mais qu'elles ne suscitaient pas autant d'intérêt que les bourses fondées sur le mérite. Ils ont ajouté qu'ils devaient en parler durant le recrutement parce que cette forme d'aide est considérée comme obligatoire, même si elle ne fait pas partie de leurs stratégies de recrutement actif. Par contre, les bourses fondées sur le mérite sont vues comme un atout distinctif dont les établissements peuvent se servir pour se démarquer des autres dans le processus de recrutement. Les bourses fondées sur les besoins étant obligatoires et généralisées, elles ne servent pas à différencier les établissements de façon stratégique pour les besoins du recrutement.

Cette conclusion n'a rien d'étonnant. Par ailleurs, il existe relativement beaucoup de documentation qui parle du lien entre la poursuite des études et l'aide financière fondée sur les besoins versée par les établissements.¹¹ D. Heller (2003) a conclu que l'aide financière, surtout dans le cadre des programmes de travail-études, était un prédicteur d'obtention du baccalauréat et que les bénéficiaires d'une bourse fondée sur les besoins de 1 200 \$ versée par leur établissement durant leur première année avaient de plus fortes chances de poursuivre leurs études la deuxième année que les autres étudiants. T. Brock et Richburg-Hayes (2006) ont aussi montré que l'obtention de paiements d'aide financière de 1 000 \$ par semestre avait une influence considérable sur la poursuite des études d'un semestre à l'autre et sur l'obtention des crédits.

Les données de 2005 sur le début des études postsecondaires du National Center for Education Statistics (NCES) qui portent sur les étudiants qui commencent à fréquenter un établissement postsecondaire indiquent que les bourses fondées sur les besoins et celles fondées sur le mérite des établissements ont leur importance (Price & Davis, 2006). La recherche a révélé plus précisément qu'un

¹¹ Dans la documentation sur l'enseignement postsecondaire, on considère que ce sont les bourses fondées sur le mérite plutôt que celles fondées sur les besoins qui influent considérablement sur le recrutement et les inscriptions. Voilà pourquoi c'est surtout dans la section précédente que nous parlons de la documentation sur le recrutement et les inscriptions.

peu plus de 60 % des bénéficiaires de bourses fondées sur les besoins ou sur le mérite fréquentant une université publique obtenaient leur diplôme en six ans tout au plus, ce qui est supérieur au taux d'un peu plus de la moitié (54 %) de tous les étudiants de niveau postsecondaire dans les établissements publics qui obtiennent leur diplôme au bout de six ans. Elle a également montré que le fait d'accroître la valeur des bourses fondées sur les besoins pour couvrir une plus grande part des droits de scolarité augmentait les chances des bénéficiaires de terminer leur études en six ans.

D'autres chercheurs (Horn & Peter, 2003) ont vérifié dans quelle mesure les bénéficiaires d'aide financière versée par un établissement étaient susceptibles de poursuivre leurs études après un an et six ans. D'après leur recherche, les étudiants recevant l'aide financière d'un établissements avaient de plus fortes chances que les autres de poursuivre leurs études et étaient moins enclins à changer d'établissement.

Au Canada, même s'il n'existe pas de documentation parlant directement du lien entre l'aide financière des établissements et la poursuite des études, il y en a qui font le lien entre la poursuite des études et l'aide financière (McElroy, 2004; 2005 et 2005a) et qui montrent de façon évidente que l'aide financière accroît les chances que les études soient poursuivies.

La plupart des établissements sondés ont répondu que les bourses fondées sur les besoins relevaient d'une politique contribuant à maintenir les effectifs d'étudiants. Il y a un établissement qui a indiqué qu'il avait adopté dernièrement une nouvelle politique visant à faire en sorte que les étudiants reçoivent le soutien voulu pour poursuivre leurs études. Il a ajouté que la direction de l'établissement tenait à ce que chaque étudiant puisse poursuivre ses études au même établissement, à condition qu'il continue de satisfaire aux exigences scolaires de l'établissement. Ce même établissement a aussi un fonds d'urgence pour payer les frais de subsistance des étudiants qui passent par une crise financière à cause d'un événement malheureux. Il y a par contre plusieurs participants qui ont indiqué que leur établissement n'en faisait pas assez pour retenir les étudiants à faible revenu et qu'ils cherchaient des moyens d'améliorer les programmes d'aide financière aux étudiants pour tenir compte de cette situation.

Conclusions sur l'aide financière fondée sur les besoins

Les établissements de l'Ontario dépensent beaucoup plus que ceux du reste du Canada pour les bourses fondées sur les besoins, probablement grâce à l'introduction de politiques et programmes gouvernementaux bien précis. Ces programmes ont aidé l'Ontario à offrir des bourses fondées sur les besoins d'environ 1 900 \$ en moyenne par bénéficiaire, qui ont été financées à 88 % à partir de fonds réservés conformément à des politiques gouvernementales (Fonds fiduciaire d'initiative pour les étudiantes et étudiants de l'Ontario et réserves provenant des droits de scolarité).

Les établissements ont signalé qu'ils ne considéraient pas les bourses fondées sur les besoins comme un outil de recrutement actif. Ils les voient plutôt comme un moyen de favoriser le maintien des effectifs. Par contre, la plupart des établissements ne procèdent pas à l'étude ou à l'analyse des effets qu'ont les bourses fondées sur les besoins sur le maintien des effectifs ou le succès des étudiants à leur université. Il serait utile que ce genre d'étude soit effectuée pour venir compléter les études de la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire portant sur le maintien des effectifs et l'aide financière aux étudiants en général (p. ex., McElroy, 2005a et 2005b) ainsi que les études sur le même sujet réalisées aux États-Unis (p. ex., Price & Davis, 2006 et Heller, 2003).

Aide financière et bourses aux deuxième et troisième cycles

Avec l'importance de plus en plus grande que prennent les études de deuxième et troisième cycles en Ontario et dans le monde entier, nous nous devons de nous pencher sur les dépenses faites par les établissements pour leurs étudiants de deuxième et troisième cycles. La présente section vise à examiner l'aide financière et les bourses accordées aux étudiants de deuxième et troisième cycles. On a demandé aux établissements participants d'indiquer combien ils dépensaient chaque année pour les étudiants de ce niveau, mais la plupart ont été incapables de remplir la section du questionnaire sur les étudiants de deuxième et troisième cycles au complet. Par conséquent, les données fournies ci-dessous sont basées à la fois sur un suivi effectué en consultant le site Web des établissements et sur l'information recueillie dans le sondage (notamment le montant des bourses fondées sur les besoins).

Sur le plan des politiques gouvernementales, il était très important de vérifier si l'argent venant d'une nouvelle augmentation de 220 millions de dollars des fonds pour les études de deuxième et troisième cycles s'était rendu jusqu'aux étudiants dans le cadre des garanties. Aucun établissement n'a été en mesure de fournir des montants ou des estimations sur le pourcentage de fonds pour les études de deuxième et troisième cycles provenant des nouvelles affectations provinciales (comme ils avaient été capables de le faire pour les sources de fonds au premier cycle). Les participants pensaient, de façon générale, qu'une partie des nouveaux fonds provenaient probablement de cette source, mais ils étaient incapables d'évaluer le montant exact. Le peu de données disponibles et le manque d'information sur les sources des fonds aux deuxième et troisième cycles dans les établissements de l'Ontario sont le signe qu'il faut exiger des rapports plus clairs et une meilleure surveillance des fonds aux deuxième et troisième cycles.

Aperçu de l'aide financière pour les étudiants de deuxième et troisième cycles¹²

La plupart des établissements de l'Ontario ont établi un montant minimum pour l'aide financière versée aux étudiants à la maîtrise et au doctorat. Le minimum pour chaque établissement de l'Ontario est indiqué dans le tableau 12 ci-dessous.

Tableau 12 : Minimum fixé pour l'aide financière accordée aux étudiants de deuxième et troisième cycles par les établissements de l'Ontario

| Établissement | Maîtrise | Doctorat |
|--------------------------------|----------------------------|---------------------|
| Université Brock | 14 600 \$ | 17 600 \$ |
| Université Carleton | Aucun minimum | Aucun minimum |
| Université Lakehead | Aucun minimum | Aucun minimum |
| Université Laurentienne | 7 000 \$ | 11 950 \$ |
| Université McMaster | Aucun minimum | 17 500 \$ |
| Université Nipissing | 5 000 \$ un seul programme | Pas de doctorat |
| Université Queen's | Aucun minimum | 18 000 \$ |
| Université Ryerson | Aucun minimum | Aucun minimum |
| Université Trent | 11 000 \$ | 17 000 \$-19 000 \$ |
| Université de Guelph | Aucun minimum | 15 000 \$ |

¹² Les chiffres qui figurent dans la présente section comprennent à la fois les bourses fondées sur le mérite et celles fondées sur les besoins.

| | | |
|-----------------------------------|---|---------------|
| Université d'Ottawa | Aucun minimum | Aucun minimum |
| Université de Toronto | Aucun minimum | 12 000 \$ |
| Université de Waterloo | 20 500 \$* | 29 200 \$* |
| Université Western Ontario | Propre à chaque département, minimum de 5 000 \$ ou plus | 12 000 \$ |
| Université de Windsor | Aucun minimum | Aucun minimum |
| Université Wilfrid Laurier | Aucun minimum | 16 000 \$ |
| Université York | Aucun minimum | Aucun minimum |

*Il s'agit du financement moyen accessible et non pas d'un minimum garanti.

À la maîtrise, le niveau minimum d'aide financière établi par les établissements pour les étudiants à la maîtrise varie entre 7 000 \$ et 14 600 \$ par année. Il y a aussi des établissements qui n'ont pas établi de niveau minimum à ce niveau. La responsabilité de décider le montant de l'aide financière revient alors à chaque département, qui prend ses décisions cas par cas.

Le financement de base au doctorat est légèrement plus élevé qu'à la maîtrise. Les établissements ont indiqué que les montants qu'ils versaient allaient de près de 12 000 \$ à un peu plus de 17 500 \$, selon les résultats scolaires de l'étudiant et le domaine d'étude.

Tant à la maîtrise qu'au doctorat, le montant versé ne représente pas seulement une bourse. Bien souvent, il comprend aussi un salaire d'aide-enseignant ou d'adjoint à la recherche. C'est donc dire que, contrairement aux fonds fondés sur le mérite accordés au premier cycle, l'argent versé n'est pas entièrement « donné ».

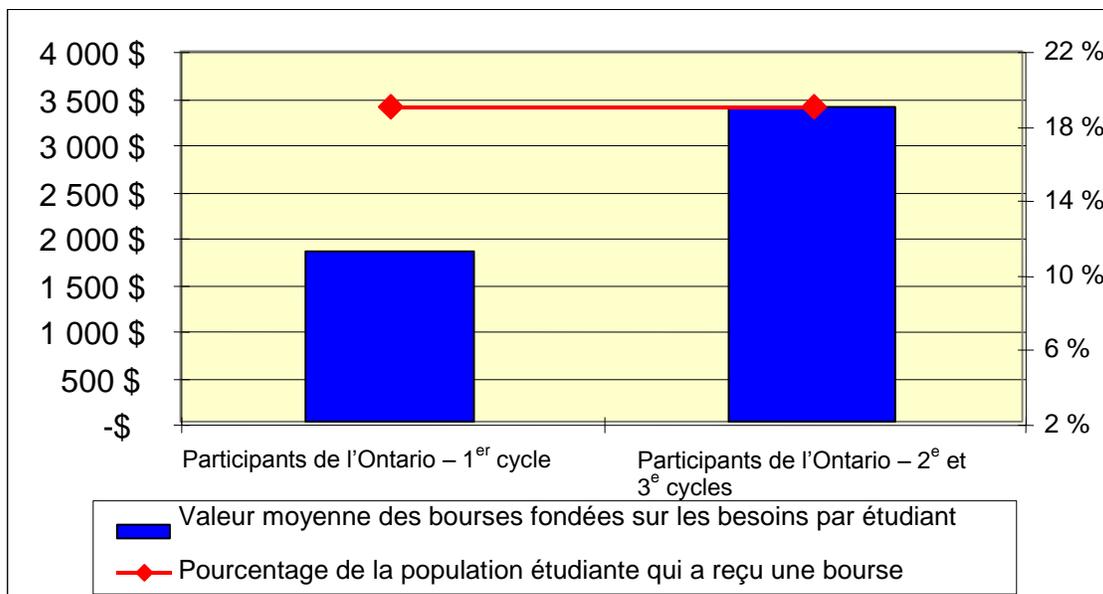
Comparaison entre les fonds versés au premier cycle et aux deuxième et troisième cycles en Ontario¹³

Dans la présente section, on compare les fonds versés aux deuxième et troisième cycles à ceux accordés au premier cycle en Ontario. Le pourcentage d'étudiants recevant de l'aide fondée sur les besoins (à peu près 20 %) est approximativement le même dans les deux cas, mais les montants aux deuxième et troisième cycles sont de plus du double de ceux au premier cycle.

Le tableau 13 indique la bourse moyenne fondée sur les besoins pour les étudiants de premier cycle et pour ceux de deuxième et troisième cycles ainsi que le pourcentage des élèves ayant reçu des bourses à chaque niveau.

¹³ À partir d'ici, les calculs ne portent que sur l'aide financière fondée sur les besoins accordée aux étudiants de deuxième et troisième cycles. En outre, même si la plupart des établissements de l'Ontario ont été en mesure de fournir des renseignements sur les bourses fondées sur les besoins accordées à ces étudiants, l'échantillon était légèrement plus petit que pour le premier cycle. (Reportez-vous à la liste d'établissements dans les annexes pour savoir quelles universités ont fourni des données pour le premier cycle et pour les deuxième et troisième cycles.)

Tableau 13 : Valeur moyenne des bourses fondées sur les besoins et pourcentage des étudiants de premier cycle et des étudiants de deuxième et troisième cycles ayant reçu une bourse

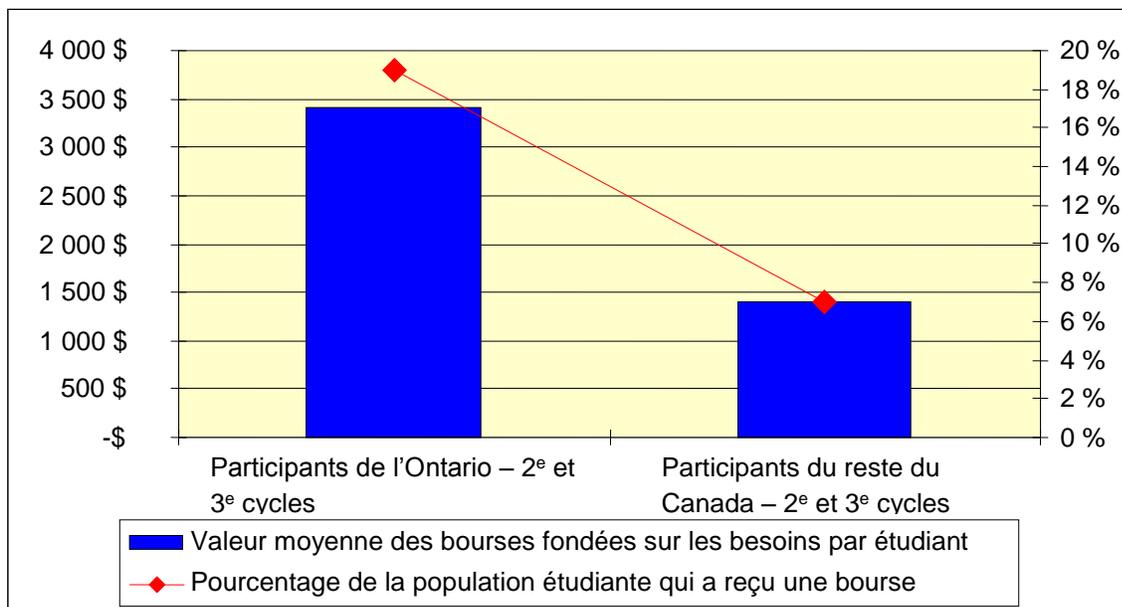


La valeur moyenne des bourses fondées sur les besoins par étudiant de deuxième ou troisième cycle était d'un peu plus de 3 400 \$, tandis que la valeur moyenne au premier cycle était d'un peu de la moitié de ce montant, soit 1 900 \$.

Comparaison de l'aide financière aux deuxième et troisième cycles entre l'Ontario et le reste du Canada

Comparativement au reste du Canada, les étudiants de deuxième et troisième cycles en Ontario ont reçu des bourses fondées sur les besoins d'une valeur moyenne beaucoup plus élevée que ceux d'ailleurs au Canada et il y a aussi une proportion beaucoup plus élevée d'étudiants qui ont reçu des bourses, comme le montre le tableau 14.

Tableau 14 : Valeur moyenne des bourses fondées sur les besoins par étudiant aux deuxième et troisième cycles



Les personnes étudiant dans des établissements de l'Ontario ont reçu environ 2 000 \$ de plus par bourse fondée sur les besoins aux deuxième et troisième cycles qu'ailleurs au Canada. En outre, le pourcentage d'étudiants à ces niveaux ayant reçu une bourse fondée sur les besoins était beaucoup plus élevé en Ontario que dans le reste du Canada. En Ontario, il y a 19 % des étudiants de deuxième et troisième cycles qui reçoivent des bourses fondées sur les besoins, tandis que le pourcentage ailleurs au Canada est d'à peine 7 %.

Comme on l'a signalé dans la section portant sur l'aide financière au premier cycle, l'écart entre l'Ontario et le reste du Canada pour les bourses fondées sur les besoins peut être attribuable aux programmes gouvernementaux qui visent à accroître l'aide fondée sur les besoins. Le Fonds fiduciaire d'initiative pour les étudiantes et étudiants de l'Ontario et les réserves provenant des droits de scolarité contribuent probablement tous les deux aux inégalités entre les bourses fondées sur les besoins aux deuxième et troisième cycles.

En plus des fonds venant des établissements déjà mentionnés, les étudiants à la maîtrise ou au doctorat en Ontario sont admissibles au Régime de bourses d'études supérieures de l'Ontario. Ce programme, qui résulte d'un partenariat entre le gouvernement et les établissements d'enseignement, accorde des bourses pour une durée de deux à trois semestres d'une valeur maximale de 15 000 \$. Environ 2 000 bourses sont distribuées dans le cadre de ce programme à des étudiants de deuxième et troisième cycles en Ontario chaque année. Les établissements comme le gouvernement contribuent au financement du programme. Les établissements doivent verser un tiers de la valeur des bourses, et c'est au gouvernement de financer la portion restante pour lui permettre d'apporter sa contribution et de prouver à quel point il est déterminé à fournir des bourses fondées sur le mérite pour les étudiants de deuxième et troisième cycles dans la province.

Conclusions sur l'aide financière aux deuxième et troisième cycles

Les étudiants de deuxième et troisième cycles en Ontario reçoivent des bourses fondées sur les besoins plus intéressantes que ceux du reste du Canada. Pour les établissements qui ont fourni des données, les étudiants de ce niveau en Ontario ont reçu des bourses fondées sur les besoins d'une valeur de près du double de celles attribuées ailleurs au Canada. En outre, des bourses fondées sur les besoins ont été distribuées à une proportion beaucoup plus grande de la population étudiante en Ontario.

La valeur moyenne des bourses pour les étudiants de deuxième et troisième cycles en Ontario était plus élevée que la valeur moyenne au premier cycle. En outre, la proportion d'étudiants bénéficiaires était à peu près la même entre le premier cycle et les deuxième et troisième cycles dans les établissements de l'Ontario.

Cependant, comme nous l'avons signalé dans l'introduction, les résultats ne concernent que les bourses fondées sur les besoins aux deuxième et troisième cycles puisque les universités participantes n'ont pu nous fournir de données pour les bourses fondées sur les besoins et celles fondées sur le mérite aux deuxième et troisième cycles comme elles l'avaient fait pour les étudiants de premier cycle.

Le peu de données disponibles et le manque d'information sur les sources des fonds aux deuxième et troisième cycles dans les établissements de l'Ontario sont des signes qu'il faut exiger des rapports plus clairs et une meilleure surveillance des fonds aux deuxième et troisième cycles.

Conclusions et recommandations

Les établissements de l'Ontario viennent au premier rang au pays pour de nombreux aspects de l'aide financière des établissements aux étudiants. Dans l'ensemble, les données concernant les universités de l'Ontario ont révélé que :

- une bourse fondée sur le mérite d'une valeur moyenne d'environ 1 600 \$ a été attribuée à 21 % des étudiants de premier cycle;
- une proportion de 20 % des étudiants de premier cycle ont reçu une bourse fondée sur les besoins d'une valeur moyenne d'à peu près 1 900 \$;
- approximativement 20 % des étudiants de deuxième et troisième cycles ont reçu une bourse fondée sur les besoins d'environ 3 400 \$.

Comme nous l'avons déjà mentionné dans le présent rapport, les données sur les collèges étaient insuffisantes à cause du très faible taux de participation des collèges.

Vous trouverez ci-après une liste de questions de recherche avec leur réponse.

Quelles sont les sources des fonds versés par les établissements (p. ex., des dons, le Fonds fiduciaire d'initiative pour les étudiantes et étudiants de l'Ontario, les réserves provenant des droits de scolarité, le budget de fonctionnement)?

La principale source des fonds pour les bourses fondées sur le mérite en Ontario est le budget de fonctionnement de l'établissement. Cette source de financement procure aux établissements un degré élevé de souplesse pour affecter l'argent en fonction de leurs objectifs stratégiques.

Pour les bourses fondées sur les besoins, la source première de fonds est la réserve provenant des droits de scolarité de l'établissement. Les fonds issus de ce programme servent à financer environ les trois quarts de toutes les bourses fondées sur les besoins fournies par les établissements. Contrairement aux bourses fondées sur le mérite reposant sur le budget de fonctionnement, ces fonds sont réservés pour un usage bien précis, et les établissements jouissent de peu de souplesse pour les administrer.

Qui sont les bénéficiaires visés pour ces fonds (p. ex., les étudiants de premier cycle ou ceux de deuxième et troisième cycles)?

Tant pour les bourses fondées sur le mérite que celles fondées sur les besoins, ce sont les étudiants de premier cycle qui semblent les premiers visés. Même si la valeur des bourses pour les deuxième et troisième cycles tend à être plus élevée, la proportion d'étudiants qui en bénéficient n'est pas aussi grande. Pour ce qui est des bourses fondées sur les besoins, la valeur est plus élevée pour les étudiants de deuxième et troisième cycles.

Comment les fonds sont-ils utilisés pour le recrutement par les établissements?

Les établissements de l'Ontario utilisent activement les bourses fondées sur le mérite, et plus précisément les bourses de début d'études, comme outil de recrutement d'étudiants. Comme cela a déjà été signalé, les établissements voient les bourses fondées sur le mérite comme le principal outil de recrutement. Ils abordent le recrutement à partir d'un principe bien simple : plus les bourses sont élevées, plus il est facile de recruter des étudiants de qualité. Les établissements de l'Ontario affectent des fonds à leur budget de bourses de début d'études pour demeurer concurrentiels. Cela ne leur procure pourtant pas toujours un avantage concurrentiel. Si un établissement augmente la valeur d'une bourse fondée sur le mérite, il est probable que les autres établissements viendront égaliser le montant, ce qui aura pour effet d'annuler l'avantage concurrentiel de départ.

La valeur des bourses de début d'études de la plupart des établissements en Ontario est similaire, mais il y a des établissements qui misent sur la durée de leurs bourses pour créer un avantage concurrentiel.

Pour eux, il peut être plus efficace d'offrir des bourses d'une valeur moins élevée qui sont renouvelables pendant toute la durée des études de premier cycle afin d'accroître le recrutement.

Pour ce qui est des bourses de début d'études, les établissements de l'Ontario semblent engagés dans une course pour le recrutement qui ne peut qu'aboutir à des résultats décevants. Les établissements doivent se rendre compte que l'avantage concurrentiel qui résulte de l'augmentation des bourses s'annule dès qu'un autre établissement égale la mise.

Les bourses fondées sur les besoins ne sont pas aussi exploitées mises en évidence pour faciliter le recrutement. Les établissements ont signalé que ces bourses jouaient le même rôle dans le recrutement que les services offerts par les universités. Il demeure que l'Ontario a le meilleur programme provincial de bourses fondées sur les besoins. C'est peut-être que les établissements considèrent l'aide financière fondée sur les besoins comme universelle. Si presque tous les étudiants peuvent en obtenir n'importe où, on ne peut pas vraiment considérer qu'il s'agit d'un avantage concurrentiel pour le recrutement.

Quels sont les aspects sur lesquels devraient porter les recherches, les politiques ou les collectes de données dans l'avenir?

1) Données annuelles sur les bourses décernées par les établissements

Il est important d'exiger que tous les collèges et universités de l'Ontario, sinon tous ceux du Canada, réunissent et communiquent chaque année les données sur les bourses qu'ils distribuent. Comme nous l'avons déjà signalé, il faudrait établir, avec la collaboration des intéressés dans les collèges et universités, un outil de collecte de données utile et facile à utiliser pour chaque type d'établissement pour que la collecte de données s'effectue convenablement à chaque établissement. Une analyse de ces données serait extrêmement utile pour la compréhension des tendances dans la province. La présente étude se limite à présenter une vue d'ensemble ponctuelle de l'aide financière dans la province, qui est trop limitée pour permettre de bien comprendre les objectifs poursuivis par les établissements. Il serait utile pour l'élaboration de politiques de dégager les tendances relatives aux bourses fondées sur les besoins et aux bourses fondées sur le mérite.

2) Mise en commun de données

Même si l'EPI a réussi à convaincre plusieurs établissements de participer à l'étude, les termes et les catégories sur lesquels devaient porter la collecte de données ne concordaient pas parfaitement d'un établissement à l'autre. Le Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur pourrait envisager de créer un modèle pour la mise en commun des données sur l'aide financière aux étudiants. On pourrait procéder à l'intégration avec les Données universitaires communes de l'Ontario. Cela contribuerait à enrayer la surenchère des bourses de début d'études et permettre aux établissements de déterminer leurs groupes cibles d'étudiants. C'est particulièrement important pour l'aide financière aux deuxième et troisième cycles.

3) Relation entre les bourses du gouvernement et celles des établissements

Même si la relation actuelle semble se limiter à la communication d'information pour les besoins de la Garantie d'accès aux études et le RAFEO, les établissements de l'Ontario ont accès à plus d'information que ceux des autres provinces. Pourtant, les administrateurs de l'aide financière semblent avoir l'impression que le gouvernement et les établissements fonctionnent séparément. Le Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur pourrait procéder à une analyse des perceptions des administrateurs de l'aide financière. Une analyse qualitative semblable pourrait permettre de créer un meilleur système d'échange d'information entre les établissements et le gouvernement. En plus de présenter de l'intérêt du point de vue de la recherche, l'application de cette recommandation permettrait en particulier de rendre l'administration de l'aide financière aux étudiants plus efficace.

4) Examen approfondi des effets des bourses des établissements sur le recrutement et le maintien des effectifs

La présente recherche a à peine abordé ce sujet important, et une étude plus poussée pourrait grandement bénéficier aux établissements de l'Ontario. Ce genre d'étude viendrait aussi compléter celle réalisée pour l'ensemble du Canada sur l'aide financière aux étudiants ainsi que le recrutement et le maintien des effectifs de même que les études aux États-Unis portant sur les bourses des établissements ainsi que le recrutement et le maintien des effectifs.

5) Évaluation et analyse des récents changements apportés à l'aide financière aux deuxième et troisième cycles

Il serait intéressant de procéder à une évaluation détaillée des changements apportés pour les deuxième et troisième cycles. La présente étude a brièvement abordé les récents investissements faits par le gouvernement pour les deuxième et troisième cycles, mais il faudrait poursuivre les recherches pour bien mesurer tous les effets de l'injection de nouveaux dollars à ce niveau. Il serait important d'examiner comment les fonds pour les deuxième et troisième cycles sont dépensés dans divers établissements et mesurer les résultats concrets qu'ils produisent.

Dans l'ensemble, l'Ontario est dans une position très avantageuse. La province est au premier rang pour les bourses fondées sur les besoins, et les établissements de l'Ontario sont au même niveau que ceux du reste du Canada pour ce qui est des bourses fondées sur le mérite. La présente étude a permis d'éclairer quelque peu un aspect plutôt méconnu de l'enseignement postsecondaire dans la province, mais il faudrait poursuivre les recherches pour bien comprendre la complexité de l'aide financière aux étudiants et le rôle qu'elle joue dans les établissements d'enseignement postsecondaire de l'Ontario.

Bibliographie

BEESON, M. J., et R. D. WESSEL. « The Impact of Working on Campus on the Academic Persistence of Freshmen », *Journal of Student Financial Aid*, vol. 32, n° 2 (2002).

BERGER, J., A. MOTTE et A. PARKIN. *Le prix du savoir : L'accès à l'éducation et la situation financière des étudiants au Canada*, 3^e éd., Montréal, Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, 2007.

BLACK, J. « Emerging Themes and Models », dans J. Black (éd.), *Essentials of Enrolment Management: Cases in the Field*, Washington, American Association of Collegiate Registrars and Admissions Officers, 2004.

BROCK, T., et RICHBURG-HAYES. *Opening Doors Research Brief*, New York, MRDC, 2006.

ASSOCIATION CANADIENNE DU PERSONNEL ADMINISTRATIF UNIVERSITAIRE (ACPAU). *Information financière des universités et collèges 2005-2006*, Ottawa, ACPAU, 2007.

GUCCIARDI, F. *Promouvoir l'excellence? Les bourses d'études au Canada*, Montréal, Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, 2004.

HELLER, D. *Informing Public Policy: Financial Aid and Student Persistence*, Boulder, Western Interstate Commission for Higher Education, 2003.

HELLER, D., et T. F. NELSON LAIRD. « Institutional need-based aid and non-need grants: Trends and differences among colleges and university sectors », *Journal of Student Financial Aid*, vol. 29, n° 3 (1999), p. 7-24.

HENDERSON, S. E. « Refocusing Enrolment Management: Losing Structure and Finding the Academic Context », *College and University*, vol. 80, n° 3 (2005).

HORN, L., et K. PETER. *What Colleges Contribute: Institutional Aid to Full-Time Undergraduates Attending Four-Year Colleges and Universities*, Washington (D.C.), National Center for Education Statistics, 2003.

HOSSLER, D. R. « How Enrolment Management Has Transformed – or Ruined – Higher Education », *The Chronicle of Higher Education*, vol. 50, n° 34 (2004).

JUNOR, S., et A. USHER. *Le prix du savoir : L'accès à l'éducation et la situation financière des étudiants au Canada*, Montréal, Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, 2002.

MCELROY, L. *Les bourses générales du millénaire en Colombie-Britannique : exploration de l'impact du programme*, Montréal, Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, 2004.

MCELROY, L. *L'aide financière aux études et la persévérance à l'université – L'influence de l'endettement*, Montréal, Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, 2005a.

MCELROY, L. *Les bourses générales du millénaire au Manitoba : exploration de l'impact du programme*, Montréal, Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, 2005b.

PRICE, D, et R. DAVIS. *Institutional Grants and Baccalaureate Degree Attainment*, Washington, NASFAA, 2006.

RAE, B. *L'Ontario, chef de file en éducation*, Toronto, gouvernement de l'Ontario, 2005.

REDD, Kenneth E. « Tuition Discounting: A View from the Financial Aid Office », *Journal of Student Financial Aid Policy*, vol. 30, n° 3 (2000).

STEPHENS, A. *Institutional Support for Student Financial Aid: A Summary of 2001 Survey*, 2002. Ouvrage inédit.

WILKINSON, R. B., et coll. *A Practical Guide to Strategic Enrolment Management Planning in Higher Education*, 2006.

Annexe A : Questionnaire de collecte de données auprès des établissements de l'Ontario

PARTIE I. RENSEIGNEMENTS SUR LA PERSONNE RÉPONDANT AU SONDAGE

Veillez fournir les renseignements demandés ci-dessous.

NOM :

TITRE :

BUREAU OU DÉPARTEMENT :

ÉTABLISSEMENT :

ADRESSE POSTALE :

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE :

ADRESSE ÉLECTRONIQUE :

*****CAMPUS.** Si votre établissement compte plus d'un campus ou regroupe plusieurs collèges indépendants, précisez dans l'espace ci-dessous si les renseignements que vous fournissez s'appliquent *seulement* à votre campus **ou** à l'ensemble des campus affiliés.

N'oubliez pas de donner le nom des campus pour lesquels vous fournissez des renseignements dans le questionnaire.

PARTIE II. BOURSES FONDÉES SUR LE MÉRITE AU PREMIER CYCLE

Avant de remplir la présente section, reportez-vous à la section portant sur les bourses relevant de votre établissement dans le document d'accompagnement indiquant comment remplir le questionnaire.

QUESTION 1. Les renseignements fournis ci-dessous concernent *[encerclez la bonne réponse]* l'année scolaire, l'exercice ou l'année civile.

_____ À _____
Mois et année Mois et année

VEUILLEZ VOUS BASER SUR L'ANNÉE OU L'EXERCICE LE PLUS RÉCENT POUR LEQUEL VOUS POSSÉDEZ DES DONNÉES.

QUESTION 2. Les renseignements fournis sont basés sur *[cochez la bonne réponse]* :

Dépenses réelles _____ Budget _____

QUESTION 3. Veuillez remplir le tableau sur les bourses fondées sur le mérite ci-dessous. Rappelez-vous que les données que vous fournissez doivent porter uniquement sur le **premier cycle**.

| Bourses de début d'études fondées sur le mérite pour le premier cycle | Non renouvelables | Renouvelables |
|--|-------------------|---------------|
| 1. Nombre total de bourses distribuées | | |
| 2. Valeur totale des bourses distribuées | \$ | \$ |
| 3. Nombre total d'étudiants inscrits comme bénéficiaires d'une bourse fondée sur le mérite ¹⁴ | | |

| Bourses en cours d'études fondées sur le mérite pour le premier cycle | Non renouvelables | Renouvelables |
|--|-------------------|---------------|
| 1. Nombre total de bourses distribuées | | |
| 2. Valeur totale des bourses distribuées | \$ | \$ |
| 3. Nombre total d'étudiants inscrits comme bénéficiaires d'une bourse fondée sur le mérite | | |

QUESTION 4. Quelle proportion approximative des fonds pour les bourses fondées sur le mérite provient de chacune des sources suivantes? (Les différents pourcentages doivent totaliser 100 %.)

Budget de fonctionnement _____
Fondations de l'université ou du collège _____
Autres (à préciser) _____

¹⁴ Nous avons inséré cette ligne parce qu'il se peut que des bénéficiaires figurant dans votre base de données aient reçu plus d'une bourse. Par exemple, même si votre établissement a décerné 20 bourses différentes fondées sur le mérite, il peut y avoir seulement 19 bénéficiaires dans votre base de données. Cela signifie qu'un étudiant a reçu deux bourses différentes fondées sur le mérite. Vos réponses au point 1 et au point 3 seraient respectivement « 20 » et « 19 ».

QUESTION 5. Quelles sont les trois bourses d'études de premier cycle les plus prestigieuses qui sont décernées par votre établissement dans cette catégorie? Indiquez le nom, le nombre de bénéficiaires, le montant de la bourse et le nombre de requérants et donnez une brève description de chacune des bourses. Dans l'espace réservé à la description, donnez une courte explication sur les critères d'admissibilité, en précisant le processus de sélection et la durée de chaque bourse. Rappelez-vous que les chiffres doivent se rapporter uniquement aux **études de premier cycle**.

Bourse n° 1

| | |
|---|----|
| Nom de la bourse | |
| Nombre de bénéficiaires | |
| Montant de la bourse (vous pouvez fournir une échelle, au besoin) | \$ |
| Nombre de requérants | |
| Type de bourse | |
| Brève description : | |
| | |

Bourse n° 2

| | |
|---|----|
| Nom de la bourse | |
| Nombre de bénéficiaires | |
| Montant de la bourse (vous pouvez fournir une échelle, au besoin) | \$ |
| Nombre de requérants | |
| Type de bourse | |
| Brève description : | |
| | |

Bourse n° 3

| | |
|---|----|
| Nom de la bourse | |
| Nombre de bénéficiaires | |
| Montant de la bourse (vous pouvez fournir une échelle, au besoin) | \$ |
| Nombre de requérants | |
| Type de bourse | |
| Brève description : | |
| | |

QUESTION 6. Sur le total de toutes les bourses fondées sur le mérite attribuées au premier cycle, quel montant correspond à chacune des descriptions suivantes. (Reportez-vous aux instructions ci-dessus pour savoir comment remplir la présente section.)

| Type de bourse | Montant en argent | |
|---|---------------------------|---------------------------|
| Bourses automatiques. Bourses attribuées uniquement en fonction des résultats scolaires, sans la tenue d'un concours. Un certain montant est versé à tout étudiant qui obtient au minimum une note donnée. | Bourses de début d'études | Bourses en cours d'études |
| Bourses attribuées en régime de concurrence. Bourses attribuées en fonction des résultats scolaires, mais dans le cadre d'un concours. Les montants ne dépendent pas entièrement de l'obtention d'une note minimale. | Bourses de début d'études | Bourses en cours d'études |
| Bourses parascolaires. Bourses qui dépendent au moins en partie de la participation d'un étudiant à des activités parascolaires (autres que sportives). | Bourses de début d'études | Bourses en cours d'études |
| Bourses aux étudiants-athlètes. Bourses basées au moins en partie sur les capacités athlétiques de l'étudiant et sa participation à un sport intercollégial. | Bourses de début d'études | Bourses en cours d'études |
| Bourses fondées sur le talent. Bourses fondées au moins en partie sur le talent de l'étudiant dans un domaine donné (p. ex., la musique ou les arts). | Bourses de début d'études | Bourses en cours d'études |
| Bourses mixtes. Bourses fondées sur le mérite qui sont accordées au moins en partie en fonction des besoins financiers. | Bourses de début d'études | Bourses en cours d'études |

PART III. BOURSES FONDÉES SUR LES BESOINS

Avant de remplir la présente section, reportez-vous à la section sur les types de bourses dans le document d'accompagnement indiquant comment remplir le questionnaire.

QUESTION 7. Les renseignements fournis ci-dessous concernent *[encerclez la bonne réponse]* l'année scolaire, l'exercice ou l'année civile.

_____ À _____
 Mois et année Mois et année

QUESTION 8. Les renseignements fournis sont basés sur *[cochez la bonne réponse]* :

Dépenses réelles _____

Budget _____

QUESTION 9. Veuillez remplir le tableau concernant les bourses fondées sur les besoins ci-dessous.

Si vous pouvez fournir des données séparées pour le premier cycle et pour les deuxième et troisième cycles, n'hésitez pas à le faire. Sinon, inscrivez vos données dans la colonne intitulée « Tous les étudiants ».

Si votre établissement n'offre que des bourses pour le premier cycle ou s'il n'accueille que des étudiants de premier cycle, remplissez seulement la colonne intitulée « Premier cycle » et laissez les autres en blanc.

| Bourses de votre établissement | Bourses fondées sur les besoins | | |
|---------------------------------------|---------------------------------|------------------------------|--------------------|
| | Premier cycle | Deuxième et troisième cycles | Tous les étudiants |
| Nombre total de bourses distribuées | | | |
| Valeur totale des bourses distribuées | \$ | \$ | \$ |

QUESTION 10. Quelle proportion approximative des fonds pour les bourses fondées sur les besoins provient de chacune des sources suivantes? (Les différents pourcentages doivent totaliser 100 %.)

Réserve provenant des droits de scolarité _____
 Fonds fiduciaire d'initiative pour les étudiantes et étudiants de l'Ontario _____
 Budget de fonctionnement _____
 Fondations de l'université ou du collège _____
 Autres (à préciser) _____

QUESTION 11. Comment votre établissement détermine-t-il l'admissibilité d'un étudiant à une bourse? Fournissez la liste des critères dans l'espace ci-dessous.

Par exemple, une bourse peut être attribuée à un étudiant pour combler l'écart entre l'aide fournie par le gouvernement en fonction de l'évaluation des besoins et l'aide financière maximale du gouvernement par semaine.

Il se peut aussi que des bourses ne soient attribuées qu'aux étudiants pour qui il n'y a aucune contribution financière des parents.

Dans votre réponse, vous devez préciser si les critères employés pour évaluer l'admissibilité sont fondés sur l'évaluation des besoins par le gouvernement ou si votre établissement emploie une méthode indépendante pour évaluer les besoins.

PARTIE IV. PROGRAMMES DE TRAVAIL-ÉTUDES

QUESTION 12. Votre établissement offre-t-il un programme de travail-études sur le campus pour les étudiants qui ont des besoins financiers [cochez la bonne réponse]?

OUI _____ NON _____

Si vous avez répondu **OUI** à la question qui précède, répondez aux autres questions de la même section.

QUESTION 13. La participation de votre établissement à un programme de travail-études est-elle financée entièrement ou en partie ou encore pas financée du tout par le gouvernement de votre province? [cochez la bonne réponse]

TOTALEMENT FINANCÉE _____

FINANCÉE EN PARTIE _____

PAS DU TOUT FINANCÉE PAR LE GOUVERNEMENT _____

QUESTION 14. Combien d'étudiants ont reçu une bourse de travail-études au cours de la dernière période de douze mois pour laquelle vous possédez des données?

_____ étudiants

QUESTION 15. Quel est le montant total des fonds qui ont été distribués aux étudiants dans le cadre de programmes travail-études au cours de la dernière période de douze mois pour laquelle vous possédez des données?

\$ _____

QUESTION 16. Quelle est la proportion de ces fonds qui ont été fournis par votre établissement?

_____ %

PART V. BOURSES POUR LES DEUXIÈME ET TROISIÈME CYCLES

QUESTION 17. Veuillez remplir le tableau sur les bourses pour les deuxième et troisième cycles. Rappelez-vous que les données que vous fournissez doivent porter uniquement sur les **deuxième et troisième cycles**.

| Bourses de début d'études pour les deuxième et troisième cycles | Non renouvelables | Renouvelables |
|--|-------------------|---------------|
| 1. Nombre total de bourses distribuées | | |
| 2. Valeur totale des bourses distribuées | \$ | \$ |
| 3. Nombre total d'étudiants inscrits comme bénéficiaires d'une bourse fondée sur le mérite | | |

| Bourses en cours d'études pour les deuxième et troisième cycles | Non renouvelables | Renouvelables |
|--|-------------------|---------------|
| 1. Nombre total de bourses distribuées | | |
| 2. Valeur totale des bourses distribuées | \$ | \$ |
| 3. Nombre total d'étudiants inscrits comme bénéficiaires d'une bourse fondée sur le mérite | | |

QUESTION 18. Votre établissement a-t-il fixé un niveau de soutien minimum pour les étudiants au doctorat? Dans l'affirmative, quel est ce niveau?

QUESTION 19. Votre établissement a-t-il fixé un niveau de soutien minimum pour les étudiants à la maîtrise? Dans l'affirmative, quel est ce niveau? Sinon, y a-t-il des facultés qui ont établi un niveau de soutien minimum? Si c'est le cas, donnez des détails.

QUESTION 20. Quelle proportion approximative des fonds pour les bourses aux deuxième et troisième cycles provient de chacune des sources suivantes? (Les différents pourcentages doivent totaliser 100 %.)

Fonds du gouvernement de l'Ontario pour l'augmentation des inscriptions aux deuxième et troisième cycles _____
 Réserve provenant des droits de scolarité _____
 Fonds fiduciaire d'initiative pour les étudiantes et étudiants de l'Ontario _____
 Budget de fonctionnement _____
 Fondations de l'université ou du collège _____
 Autres (à préciser) _____

Annexe B : Questions d'entrevue pour les principaux informateurs des services d'aide financière

La première série de questions porte, de façon générale, sur la politique d'aide financière (bourses fondées sur les besoins et bourses fondées sur le mérite)

1. Vous servez-vous de l'aide financière comme outil pour le recrutement de groupes précis d'étudiants? Quels types de groupes d'étudiants ciblez-vous (p. ex., les Autochtones, les membres de familles à faible revenu, les adultes, les étrangers, les immigrants, les membres de la première génération d'une famille faisant des études postsecondaires, etc.)? Comment cela se traduit-il dans les bourses fondées sur le mérite ou sur les besoins que vous offrez?
2. L'aide financière et la stratégie de votre établissement diffèrent-elles entre le premier cycle et les autres cycles?
3. L'aide financière et la stratégie de votre établissement sont-elles différentes pour les étudiants étrangers?
4. D'après vos réponses, votre établissement se soucie-t-il davantage du recrutement, du maintien des effectifs ou d'un autre objectif? Avez-vous une idée du nombre de bourses qui contribuent à un objectif ou à un autre?

Les questions qui suivent concernent les bourses fondées sur le mérite

5. Pourquoi votre établissement distribue-t-il des bourses fondées sur le mérite? (Précisez si votre établissement se sert de ses fonds pour cibler les meilleurs étudiants et comment il le fait, en particulier dans le but d'améliorer son classement par rapport à ses concurrents, etc.)
6. Indiquez le rôle des bourses fondées sur le mérite dans les activités de recrutement de votre établissement? Par exemple, s'en sert-il comme outil stratégique pour le recrutement ou le maintien des effectifs?
 - a) Comment votre établissement utilise-t-il des bourses pour garder les étudiants faisant partie de ses groupes cibles? (Exemples ci-dessus)
 - b) À quel point les bourses contribuent-elles à conserver les meilleurs étudiants de premier cycle?
 - c) Et les meilleurs étudiants de deuxième et troisième cycles?
7. Comment votre établissement annonce-t-il les bourses de début d'études aux étudiants de premier cycle? Et comment la publicité sur les bourses en cours d'études est-elle faite auprès d'eux?
8. Quelles ont été, depuis cinq ans, les tendances générales en ce qui a trait au rôle des bourses fondées sur le mérite de votre établissement? Pensez-vous que ces tendances se maintiendront dans les cinq prochaines années? Fournissez dans vos réponses le montant des bourses, les types de bourses, les groupes ciblés, etc.

9. Selon vous, quels ont été les effets du programme des Prix d'excellence de la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire sur les bourses fondées sur le mérite de votre établissement? Et sur le secteur de l'enseignement postsecondaire en général?
10. Quelles sont les sources de financement des bourses fondées sur le mérite de votre établissement (p. ex., la réserve provenant des droits de scolarité, le Fonds fiduciaire d'initiative pour les étudiantes et étudiants de l'Ontario, le budget de fonctionnement, des fondations, etc.)? Fournissez les pourcentages réels ou estimatifs des fonds provenant de chaque source, dans la mesure du possible.

Les questions suivantes concernent les bourses fondées sur les besoins

11. Pourquoi votre établissement distribue-t-il des bourses fondées sur les besoins?
12. Quel est le rôle des bourses fondées sur les besoins dans les activités de recrutement de l'établissement?
13. Quel est le rôle des bourses fondées sur les besoins dans les activités de maintien des effectifs de l'établissement?
14. Quelles ont été, depuis cinq ans, les tendances générales en ce qui a trait au rôle des bourses fondées sur les besoins de votre établissement? Pensez-vous que ces tendances se maintiendront dans les cinq prochaines années? Fournissez dans vos réponses le montant des bourses, les types de bourses, les groupes ciblés, etc.
15. Dans quelle mesure votre établissement se conforme-t-il à la Garantie d'accès aux études de l'Ontario? Quels problèmes se sont posés pour sa mise en œuvre et quels sont les autres problèmes qui risquent de se produire dans l'avenir?
16. Quelles sont les sources de financement des bourses fondées sur les besoins de votre établissement (p. ex., la réserve provenant des droits de scolarité, le Fonds fiduciaire d'initiative pour les étudiantes et étudiants de l'Ontario, le budget de fonctionnement, des fondations, etc.)? Fournissez les pourcentages réels ou estimatifs des fonds provenant de chaque source, dans la mesure du possible.

Les questions suivantes portent sur les bourses aux deuxième et troisième cycles

17. Quel est le niveau d'aide minimum établi par votre établissement pour les étudiants au doctorat?
18. Quel est celui pour les étudiants à la maîtrise? Quelles sont les différences dans les niveaux de financement pour les différents programmes de maîtrise?
19. Quelles sont les sources de financement des bourses aux deuxième et troisième cycles (p. ex., la réserve provenant des droits de scolarité, le Fonds fiduciaire d'initiative pour les étudiantes et étudiants de l'Ontario, le budget de fonctionnement, des fondations, etc.)? Fournissez les pourcentages réels ou estimatifs des fonds provenant de chaque source, dans la mesure du possible.
20. Quelle proportion des fonds pour les bourses d'études proviennent des nouveaux fonds provinciaux pour les deuxième et troisième cycles?

La dernière série de questions porte sur les tendances générales et les perceptions.

21. Quelle est la relation entre l'aide financière offerte par votre établissement et celle du gouvernement?
 - a) Avez-vous la capacité de vérifier l'interaction entre l'aide financière du gouvernement et celle de votre établissement?
 - b) Dans l'affirmative, comment collectez-vous des données?
 - c) Comment les utilisez-vous?
22. D'après vous, quel rôle doivent jouer les établissements pour aider les étudiants dont les besoins ne sont pas complètement satisfaits par l'aide financière du gouvernement?
23. Quels sont selon vous les collèges ou universités qui font le plus preuve d'innovation ou qui ont les meilleures pratiques pour l'attribution de bourses et d'aide financière aux étudiants? Si vous citez des établissements, indiquez ce qui fait d'eux des leaders? Faites la distinction entre les leaders pour l'aide financière fondée sur les besoins et ceux qui mènent pour les autres types de bourses, dans la mesure du possible.
24. Outre le gouvernement et les établissements d'enseignement, quelles sont les cinq principales sources d'aide financière ou de bourses pour les étudiants?
25. Votre établissement a-t-il évalué ses pratiques en matière d'aide financière dernièrement. Si c'est le cas, a-t-il apporté des changements à ses bourses à la suite de cette évaluation? Sinon, votre établissement a-t-il envie de procéder à une évaluation semblable?

Annexe C : Questions d'entrevue pour les principaux informateurs des bureaux du registraire

1. Quelles difficultés relatives aux inscriptions votre établissement a-t-il éprouvées dans les cinq dernières années? Quelles sont les mesures qui ont été prises pour surmonter ces difficultés? Quelles difficultés prévoyez-vous pour les cinq prochaines années et que faites-vous pour vous y préparer activement?
2. Quelles seront selon vous les tendances des inscriptions à court terme (p. ex., un an) et à long terme (p. ex., cinq ans) dans le secteur de l'enseignement postsecondaire? Et celles pour votre établissement seulement? Quelles sont les difficultés que ces tendances peuvent entraîner?
3. Veuillez indiquer les stratégies de recrutement et de maintien des effectifs qui ont été adoptées et qui visent à accroître les inscriptions pour des groupes précis d'étudiants, comme les Autochtones, les membres de familles à faible revenu, les adultes, les étrangers, les immigrants, les membres de la première génération d'une famille faisant des études postsecondaires, etc.
4. À quel point les bourses d'études aident-elles à recruter et à garder les meilleurs étudiants de premier cycle et à accroître l'accès des étudiants qui sont admissibles, d'après les critères établis par votre établissement? Et les étudiants de deuxième et troisième cycles? (Dans votre réponse, prenez soin de définir qui sont pour vous les « meilleurs » étudiants.)
5. Comment votre établissement annonce-t-il les bourses de début d'études pour les étudiants de premier cycle? Comment fait-il la promotion des bourses en cours d'études auprès des étudiants de premier cycle?
6. Quels groupes d'étudiants ciblez-vous? Comment cela se traduit-il dans les bourses fondées sur le mérite ou fondées sur les besoins que vous offrez?
7. Quelle est la relation entre l'aide financière offerte par votre établissement et celle du gouvernement?
 - Avez-vous la capacité de vérifier l'interaction entre l'aide financière du gouvernement et celle de votre établissement?
 - Dans l'affirmative, comment collectez-vous des données?
 - Comment les utilisez-vous?
8. D'après vous, quel rôle doivent jouer les établissements pour aider les étudiants dont les besoins ne sont pas complètement satisfaits par l'aide financière du gouvernement?
9. Quels sont les établissements qui se sont distingués par leur façon stratégique de gérer le recrutement et le maintien des effectifs? Si vous en avez cité, quel est le nom des établissements et qu'est-ce qui les démarque?
10. Votre établissement a-t-il évalué ses pratiques en matière de recrutement et de maintien des effectifs dernièrement. Si c'est le cas, quels changements ont été recommandés et quand ont-ils

été apportés ou sont-ils prévus? Sinon, votre établissement a-t-il envie de procéder à une évaluation semblable?

Annexe D : Liste des établissements ayant participé à l'étude

| Établissement | Entrevues – service d'aide financière | Entrevues – bureau du registraire | Données pour le premier cycle | Données pour les deuxième et troisième cycles |
|--|---------------------------------------|-----------------------------------|-------------------------------|---|
| Université Dalhousie | | | X | |
| Université McGill | X | X | X | X |
| Université McMaster | X | X | X | |
| Université Queen's | X | X | X | X |
| Université de l'Alberta | X | X | X | X |
| Université de la Colombie-Britannique | X | X | X | |
| Université de Calgary | X | X | X | |
| Université d'Ottawa | X | X | X | X |
| Université de Toronto | | | X | X |
| Université de Waterloo | X | X | X | X |
| Université Western Ontario | X | X | X | X |
| British Columbia Institute of Technology | X | X | X | |
| Collège Centennial | X | | X | |
| Collège Humber | X | X | | |
| Collège Seneca | X | | X | |
| Collège universitaire Algoma | X | S. O. | | |
| Université de Brandon | S. O. | S. O. | X | X |
| Université Brock | X | S. O. | X | X |
| Collège Canadore | S. O. | S. O. | X | |
| Université du Cap-Breton | S. O. | S. O. | X | |
| Université Concordia | X | X | X | |
| Université Lakehead | X | S. O. | X | |
| Université Laurentienne | X | S. O. | X | X |
| Collège Mohawk | S. O. | S. O. | X | |
| Université Mount Allison | X | | | |
| Collège Niagara | S. O. | S. O. | X | |
| Université Nipissing | X | S. O. | | |
| Collège communautaire de Nouvelle-Écosse | S. O. | S. O. | X | |
| École d'art et de design de l'Ontario | X | S. O. | X | |
| Université Simon Fraser | X | X | X | X |
| Université Trent | X | S. O. | | |
| Université Thompson Rivers | S. O. | S. O. | X | |
| Université de Guelph | X | X | X | X |
| Université de Lethbridge | X | X | X | |

| | | | | |
|--|-------|-------|---|---|
| Université du Manitoba | X | X | X | X |
| Université du Nouveau-Brunswick | X | X | X | |
| Université du nord de la Colombie-Britannique | S. O. | S. O. | X | X |
| Institut universitaire de technologie de l'Ontario | X | S. O. | | |
| Université de l'Île-du-Prince-Édouard | S. O. | S. O. | X | X |
| Université de Regina | S. O. | S. O. | X | |
| Université de la Saskatchewan | X | | | |
| Université de Victoria | X | X | X | X |
| Université de Windsor | X | S. O. | X | |
| Université de Winnipeg | S. O. | S. O. | X | |
| Université Wilfrid Laurier | X | S. O. | X | |



Higher Education
Quality Council
of Ontario

An agency of the Government of Ontario